

LABRESSE INFOS

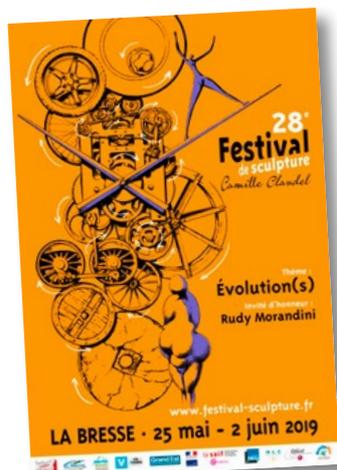
BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N°366 | MAI 2019

DOSSIER

La gestion des finances communales

ZOOM

28^e Festival international de sculpture Camille Claudel



Depuis 1990, le Festival de Sculpture Camille Claudel rythme les années bressaudes, et la semaine de l'Ascension résonne des bruits de tronçonneuses, de meuleuses, de ponceuses, et des coups d'herminettes et de marteaux sur les gouges. Pour cette édition 2019, 16 projets ont été retenus sur le thème Évolution(s). Ainsi 17 artistes professionnels et 12 amateurs de 13 pays différents font faire parler tout leur savoir-faire et vous proposer des projets en bois, métal, pierre et feutre de laine. Ce dernier projet témoigne de la volonté du

Comité de toujours ouvrir plus loin les portes du Festival et ainsi d'évoluer avec le temps !



Les expositions

Même si de nombreuses œuvres créées lors des festivals précédents ont trouvé acquéreur, il reste des sculptures qui recherchent toujours un domicile où couler des heures tranquilles ! Toutes ces créations seront présentées dans la traditionnelle Expo-vente proposée à la Halle des Congrès.

Ce même bâtiment accueillera également une exposition de RONI... Georgette ROCoux, peintre et Alain NInane, poète symboliste ont uni leurs deux noms. Ils proposent une évasion dans la symbolique du pinceau et la musique des mots.

La Halle des Congrès sera ouverte au public le mercredi 29 mai de 14h à 19h, les jeudi 30 mai et vendredi 31 mai de 10h à 12h et de 14h à 19h, et les samedi 1^{er} et dimanche 2 juin de 10h à 12h et de 14h à 18h30.

Enfin, l'invité d'honneur, Rudy Morandini, exposera à la Maison de La Bresse dès le samedi 25 mai (plus d'infos en page 10).

Les animations

À la rencontre des artistes

La proximité et le partage entre les artistes et le public sont des valeurs importantes du festival. Vous pourrez ainsi rencontrer l'artiste invité à deux reprises, lors du vernissage de son exposition le samedi 25 mai à 18h et lors d'une rencontre apéritive le vendredi 31 mai à 17h30 à la Maison de La Bresse. Pour découvrir les sculpteurs présents sur le symposium, deux options s'offrent à vous : les interpeller sur leur lieu de création ou vous brancher sur Résonance FM, les lundi 27 et mardi 28 mai de 10h à 11h, et les découvrir à travers les Bouillons de culture.

Marché des Artisans d'Art

Pour la première fois, le festival accueille un marché d'Artisanat d'Art. Entre artistes et artisans, les exposants vous dévoileront leurs savoir-faire riches et variés : céramique, bijoux, lampes, mobilier, fossiles et dorure.

Ce marché se tiendra du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin à la Halle des Congrès aux horaires d'ouverture.

Animations artistiques

Autour de la Maison de La Bresse, Jacky Portail, artiste recycleur, redonnera vie à des éclats d'obus en les sculptant.

Jeroen Grillaert, membre du jury du festival et représentant de notre partenaire, la ville de Durbuy, créera un haut-relief en bois.

Anka Krizmanic vous proposera de faire évoluer le verre de sa forme brute vers de jolis petits bijoux.

Dates à retrouver sur festival-sculpture.fr

Et si on créait ensemble...

Comme chaque année, des artistes professionnels seront présents sur le Festival pour vous proposer des initiations à la sculpture. Vous les retrouverez à la Halle Patinoire le mercredi 29 mai à 14h et jusqu'au samedi 1^{er} juin de 10h à 12h et de 14h à 18h. Les ateliers sont gratuits et ouverts à tous, mais il est conseillé de réserver votre place.



Envie de musique ?

Deux moments musicaux viendront animer la semaine : un Apéro concert mis en musique par l'Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc le jeudi 30 mai à 11h à la Halle Patinoire et les déambulations de l'orchestre de rue Sol'Sur Party Song le dimanche 2 juin de 15h à 17h.



EDITORIAL



“ Chers Bressaudes et Bressauds,

Comme je vous l'annonçais dans mon Édito du dernier bulletin d'information, le dossier de cette parution de mai est consacré aux finances de la commune : résultats 2018 et budget 2019. C'est bien évidemment un condensé et les documents administratifs comptables complets sont consultables auprès des services de la Mairie.

Mai, c'est également le mois du festival de sculpture, la 28^e édition cette année, avec pour thème : « Evolution(s) ». C'est toujours un formidable moment de voir les artistes au travail, et je ne doute pas que vous serez nombreux à profiter de ce spectacle.

Annoncés depuis un certain temps, les travaux de construction du nouveau funéraire sont démarrés. Trois salons, aménagés de façon intime, permettront aux familles, proches et connaissances de venir rendre hommage au disparu dans un endroit calme, propice au recueillement. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement de cette nouvelle construction.

Dans un tout autre domaine, à la rentrée 2019-2020, ce sera le retour à la cuisine sur place pour les élèves du groupe scolaire du centre. Le service de restauration mis en place en septembre 2018, par le biais d'une entreprise extérieure, n'apportant pas satisfaction, l'équipe municipale met tout en œuvre pour proposer des repas préparés par un cuisinier et son équipe dans la cantine de l'ancien collège des Boudières. De quoi réjouir les estomacs de nos jeunes écoliers.

Lors de la réunion de l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne), à laquelle j'assistais en mars dernier, deux dossiers très importants ont été abordés. Le premier concernait la modification du calendrier scolaire demandée par tous les professionnels du tourisme afin de mieux équilibrer la fréquentation des vacanciers. Le deuxième dossier concernait l'accès aux services publics, et notamment le dossier du maintien et de l'amélioration de l'Hôpital de Remiremont. Les problèmes émanant de ces dossiers ont été relayés par l'ANEM auprès des services de l'État ; j'espère qu'ils seront entendus et pourront trouver une suite positive.

L'équipe municipale et moi-même sommes à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous souhaite une bonne lecture.
Hubert Arnould, Maire de La Bresse



SOMMAIRE

ZOOM 2^e de Couv.

ÉDITORIAL P.01

CONSEIL MUNICIPAL P.02-06

ACTUALITÉS P.07-11

CINÉMA P.11

TRIBUNE P.12

DOSSIER P.13-18

La gestion des finances communales

OTL P.19

DANS LE RÉTRO P.20-24

INFOS PRATIQUES P.25

AGENDA 4^e de Couv.

Culture - Sport - Loisirs

LABRESSE INFOS - N°366

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

MAI 2019

Directrice de la publication :

Elisabeth BONNOT

Administration, rédaction, publicité :

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, écoles,
OTL et associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Administration Générale

Ont été conclus les avenants et marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Travaux de rénovation de la Mairie - couverture et isolation de la toiture, isolement coupe-feu des archives et rénovation d'un appartement - Lot n° 4 électricité - Avenant n° 1	EC Électricité	1 125,00 €	1 332,00 €
<i>Nouveau montant du marché</i>	<i>Augmentation de 12,58 %</i>	<i>10 065,00 €</i>	<i>11 441,00 €</i>
Travaux à l'église St Laurent - Sécurisation du beffroi et réfection des planchers du clocher Avenant n° 1	Bodet Campanaire	1 030,24 €	1 236,29 €
<i>Nouveau montant du marché</i>	<i>Augmentation de 4,78 %</i>	<i>22 575,24 €</i>	<i>27 090,29 €</i>
Marché à bons de commande Fourniture de fioul et gazole - Année 2019			
Fioul			
- livraison < à 27 m ³			85,00 € TTC/m ³
- livraison > à 27 m ³			25,00 € TTC/m ³
Fioul Grand Froid			
- livraison < à 27 m ³	Bolloré Energy Saint-Dié		75,00 € TTC/m ³
- livraison > à 27 m ³			15,00 € TTC/m ³
Gazole			20,00 € TTC/m ³
Gazole Grand Froid			10,00 € TTC/m ³
Gazole Non Routier			55,00 € TTC/m ³
Gazole Non Routier Grand Froid			45,00 € TTC/m ³

Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mise à disposition de terrain pour stand de tir biathlon Lieu-dit Tour des Roches Surface 25 ares - cadastré B379	Société Omnisport La Bressaude	Gratuit	9 ans
Mise à disposition de terrain pour rocher d'escalade Lieu-dit Tour des Roches - Surface 25 ares - cadastré B379	Société Omnisport La Bressaude	Gratuit	9 ans
Résiliation bail : Logement situé 51 Route du Chajoux consenti à compter du 1 ^{er} avril 2000 suite à la vente de l'immeuble (école du Chajoux)	Delacote Stéphane		À compter du 19 mars 2019

Demandes de subvention

Organisme	Objet
Etat : au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2019)	Travaux de rénovation à la patinoire et au complexe nautique des Proyes : 40 % du montant HT des dépenses estimées à 134 045,00 € DETR : 53 618 € - Fonds propres : 80 427 €

Souscription d'une ligne de trésorerie

Objet	Organisme	Montant	Durée	Conditions
Attente de versement des subventions, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée et autres recettes certaines	Crédit Mutuel	400 000,00 €	Un an	- Taux : EURIBOR 3 augmenté d'une marge de 0,60 point - Intérêts : trimestriels - Commission d'engagement : 400,00 €

Tarifs

Objet	Montant
Représentation théâtrale « J'ai besoin de poser mon front sur ces pierres glacées » Petit théâtre d'Ernest - 15 mars 2019	Contrat : 600 € TTC + frais de restauration divers Tarif d'entrée : 7 € - Gratuit pour les moins de 12 ans - Fond de caisse : 100 €

Finances

Comptes administratifs et budget :

La séance de Conseil Municipal du 25 mars fut principalement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2018 de la commune et des budgets annexes, et par le vote du budget 2019. Les pages « dossier » de ce bulletin vous présentent une ventilation, en fonctionnement et investissement, de tous ces comptes.

Les comptes de gestion 2018 de la commune et de ses budgets annexes, établis par la Trésorerie, correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes administratifs établis par le service finances de la Mairie. Ces comptes sont consultables en Mairie, auprès de la Direction Générale des services.

Encaissement recettes des ventes de bois

Depuis plusieurs mois déjà, la Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR) a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office National des Forêts (ONF) en lieu et place des trésoreries.

Parallèlement, l'Association des Communes Forestières Vosgiennes (ACFV) a alerté dès le mois d'octobre 2018, l'ensemble des parlementaires vosgiens sur cette décision qui entraînerait de fait la disparition d'établissements de services publics en milieu rural.

Sur ce dossier, l'engagement de nos élus nationaux pour défendre les intérêts des communes forestières et les services publics de nos territoires a été total. Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020 signé entre l'État, l'ONF et les Communes forestières avait bien prévu d'engager des discussions pour examiner la faisabilité d'une telle mesure, mais il n'a jamais été question que celle-ci soit mise en œuvre sans l'accord de la FNCOFOR.

Or, et ce malgré les différentes démarches effectuées par les communes forestières, l'État a décidé de façon unilatérale de mettre en place cette mesure à compter du 1^{er} juillet 2019. Aussi, devant l'obstination du gouvernement à maintenir cette nouvelle disposition contre l'avis et l'intérêt des communes forestières, la FNCOFOR a proposé, par courrier en date du 8 mars dernier, de délibérer pour s'opposer à l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF et en lieu et place des trésoreries.

Le conseil municipal a répondu favorablement à l'invitation de la FNCOFOR et a délibéré en ce sens.

Ressources humaines

Après une année de service des repas aux enfants des écoles primaires maternelles par un prestataire, il s'avère que les usagers ne sont pas satisfaits. Il est donc prévu d'organiser ce service en interne dès la rentrée 2019. À cet effet le conseil municipal a acté la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au tableau des effectifs afin de recruter un chef de cuisine. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 (soit un coût annuel évalué sur le grade de base et hors supplément familial de traitement à 29 290 € charges patronales et régime indemnitaire inclus).

Contrats - Conventions

Aménagement de la rue de la Résistance :

Un groupement de commande a été constitué avec le SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Bresse - Cornimont) pour réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Résistance. Cette opération a pour objectif de traiter la chaussée, fortement dégradée, et d'améliorer la sécurité des usagers aux abords du groupe scolaire du Centre par une réorganisation du stationnement et une mise aux normes « PMR » des trottoirs. Il est également prévu de remplacer les réseaux humides (eau potable, eau pluviale, eaux usées), de renforcer et enfouir les réseaux secs (basse tension, téléphone, éclairage public).

Suite à l'analyse de la seule offre reçue par le bureau d'études Consilium, maître d'œuvre de l'opération, la commission consultative s'est réunie le 22 mars pour proposer une décision d'attribution de ce marché. :

■ Travaux attribués au groupement d'entreprises Molinari/TRB Trapdid-Bigoni de 88310 Cornimont pour un montant de 798 300,00 € HT soit 957 960,00 € TTC (tranche ferme + tranche conditionnelle, et dont : 119 950 € TTC à la charge du SIA)

Rue du Hohneck et rue de la Clairie :

En période de fortes précipitations, le réseau d'eaux pluviales de la rue du Hohneck (partie basse) ne permet pas d'évacuer parfaitement les eaux de pluie de la chaussée. Le réseau d'eau potable subit de nombreuses fuites : sa rénovation est nécessaire par le remplacement des anciennes conduites et la reprise des branchements. La partie haute de la rue de la Clairie (de l'EHPAD jusqu'au carrefour de la rue des Champions) sera également concernée par des travaux de modernisation du réseau d'eau potable, une réfection de la voirie sera engagée sur ce secteur. Il convient également de profiter de ces travaux, rue du Hohneck et rue de la Clairie, pour enfouir les réseaux secs (basse tension, téléphone et éclairage public) et pour réaliser un réseau souterrain pour le passage de la fibre optique. Suite à l'analyse de la seule offre reçue par les Services Techniques Municipaux, maître d'œuvre de l'opération, la commission des achats s'est réunie le 22 mars pour proposer une décision d'attribution de ce marché. :

■ Travaux attribués à l'entreprise Molinari - 88310 Cornimont pour un montant de 635 981,50 € HT soit 763 177 800 € TTC (tranche n° 1 rue du Hohneck et tranche n° 2 rue de la Clairie).

CONSEIL MUNICIPAL

URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE

Cessions de terrain

Chemin du Frétuz

La parcelle cadastrée AM 1349, d'une surface de 145 m², a été cédée à M. Michel Lempereur, au prix de 15€ le m² (estimation des domaines 2019-075-V077), frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Rue du Bruleux

La parcelle cadastrée AE 251, du lotissement du Bruleux, n'ayant jamais trouvé preneur en résidence principale, cette emprise a été cédée, selon avis des domaines 2018-88-075-431 du 21/09/2018, dans les conditions suivantes, frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs. :

- À Mme et M. Lalevée Rémi : réf. cadastrale : AE N° 516, pour 964m² - zone UB du PLU - tarif : 44€ le m²
- Mme Pierrel Jennifer : réf. cadastrales AE N° 517 pour 841 m² à 44 €/m² ; AE N° 518 pour 123 m² à 10 €/m², soit au total : 964m² - zone UB du PLU - la parcelle AE 518 supportera une servitude de tréfonds pour le réseau assainissement avec constitution d'un droit d'intervention au profit de la commune de La Bresse ou du gestionnaire du réseau. Cette emprise sera une zone non aedificandi. Les parcelles AE 517/518 supportent le branchement eau de la construction existante de Mme Pierrel.

Occupation et construction sur terrain communal cessions de régularisation

Dans le cadre de l'état des lieux récemment réalisé sur le foncier communal et dans la suite de la délibération adoptée par le Conseil Municipal le 25 juin 2018 portant évolution des modalités de mise à disposition des terrains relevant de son domaine privé pour tenir compte des évolutions réglementaires, la Commune a été amenée à étudier les cas particuliers des occupations de terrain communal avec des constructions. Ces occupations résultent de mises à disposition personnelles soit dans le cadre du rôle de culture soit par le biais d'une convention. Dans la majorité des cas, la construction a été édifiée par les occupants actuels ou leurs ascendants, et la question de la propriété de cette construction se pose.

En effet, l'article 552 du Code Civil stipule que « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous ».

En juin 2018, les personnes concernées ont donc été consultées pour connaître leurs intentions d'acquisition ou de renoncement par démolition.

Suite à cette consultation, la Commune a pu établir des conditions de cession transmises en novembre 2018.

Avis des Domaines n° 2018-88-075-V-628 en date du 9 août 2018. À ce jour, certains dossiers ont reçu des réponses permettant de proposer au Conseil Municipal la cession des surfaces concernées pour régulariser ces situations.

Dans ce cadre, cessions des parcelles suivantes, frais à la charge des acquéreurs, à :

M. Éric Claudon : Réf. cadastrale : AR 389 pour 43 m² - Zone du PLU : UB - Tarif : 15€ le m²

M. Yannick Fleurette : Réf. cadastrale : AX 234p pour 80 m² - Zone du PLU : UB - Tarif : 15€ le m²

Mme Reine Mangel : Réf. cadastrale : AW 565 pour 30 m² - Zone du PLU : UC - Tarif : 15€ le m²

M. Dany Mosele : Réf. cadastrale : AR 317 pour 360 m² - Zone du PLU : Nh - Tarif : 10€ le m²

M. Gérard Pierrel : Réf. cadastrales : AV 407 (120 m²) - AV 584 (55 m²) - AV 377 (440 m²) - AV 583 (78 m²) soit 693 m² - Zones du PLU : À et Ng - Tarif : 5€ le m²

M. Dominique Poirot : Réf. cadastrale : AZ N° 175 pour 20 m² - Zone du PLU : N - Tarif : 5€ le m²

M. Michaël Poirot : Réf. cadastrale : AT 196 pour 28 m² - Zone du PLU : À - Tarif : 5€ le m²

M. Roger Poirot : Réf. cadastrale : AM N° 104 pour 44 m² - Zone du PLU : Nh - Tarif : 10€ le m²

Avis sur demande de rétrocession de voirie Fixation conditions

Les propriétaires de la voirie « antenne rue des Proyes » desservant les N° 11, 11A, 11B, 11C, 11D, 13, 13A, 13B, 13C, 13D ont sollicité la Commune pour une reprise dans le domaine public.

Avis favorable de principe a été donné, par la commission des terrains, sous conditions :

- La majorité des propriétés desservies par le chemin doit concerner des résidences principales.
- Délimitation de l'emprise de la voirie, sur l'ensemble du tracé, par un géomètre expert.
- Confirmation de l'acceptation des conditions par l'ensemble des propriétaires de la voirie avec prise en charge des frais relatifs à ce dossier, notamment frais de géomètre, frais de notaire et frais de mise en conformité.
- Rétrocession des VRD à titre gratuit
- Renonciation à recours sur les ouvrages rétrocédés.
- Communication du dossier « loi sur l'eau » réalisé dans le cadre de l'aménagement de la partie haute.
- Mise en conformité des VRD :
 - Fourniture d'un plan de récolement de l'ensemble des réseaux depuis le point du réseau public situé sur l'axe principal « rue des Proyes »,
 - Fourniture du descriptif des matériaux utilisés pour tous les réseaux,
 - Précision sur l'association syndicale de gestion indiquée dans le Permis d'Aménager n° 088.075.08.P0001,
 - Électricité : le secteur n'est pas concerné par un réseau d'éclairage ; il n'est pas prévu après la reprise de mettre en place les équipements afférents à un éclairage public,

- Assainissement : la demande de rétrocession du réseau assainissement n'est pas gérée par la Commune.
- Voirie : actuellement, la chaussée comporte de nombreuses fissures, des dégradations et un gravillonnage moyen. Pour reprendre la voirie, il faut réaliser un colmatage des fissures, un rebouchage des nids de poule au Blue Patcher, puis deux mois après, effectuer un gravillonnage bicouche sur la totalité du chemin avec un bitume fluxé et un gravillon 4/6. Les travaux de mise en conformité sont donc principalement axés sur la voirie.

La reprise dans la voirie publique de l'accès sera conditionnée également par un changement de dénomination afin d'individualiser cette voirie. La dénomination proposée est « Impasse des bleuets ».

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de rétrocession aux conditions ci-dessus mentionnées. Dès la justification et la réalisation de ces prescriptions, le Conseil Municipal aura à se prononcer à nouveau pour constater les emprises définitives et déterminer l'appellation.

Modification dénomination de voirie

Les travaux sur le secteur du lotissement « les Balcons de la Rigue » ont amené à créer une voirie permettant la jonction entre le chemin de la Rigue et la route du Droit via la rampe des Carriers. Sur cette voirie, il existe actuellement deux appellations à savoir la partie basse : rampe des Carriers, la partie haute : route du Droit.

Il apparaît souhaitable d'uniformiser toutes les habitations sous une appellation unique, d'autant plus que l'antenne « route du Droit » constitue une énième antenne. Cela permettra de sécuriser et de clarifier la recherche des habitations tant au niveau des secours éventuels que de la distribution du courrier ou autres livraisons. L'appellation unique « rampe des Carriers » pour toute la voirie de jonction entre le chemin de la Rigue et la route du Droit a été adoptée par le Conseil Municipal.

Cession de terrain - Route des Planches

M. Régis Laurent pour la société Bol d'Air Évasion a sollicité la Commune pour une acquisition sur les parcelles AY 545/546/182 situées « route des Planches ». Un avis favorable de principe a été donné par la commission des terrains, aux conditions suivantes :

- délimitation à effectuer par passage du géomètre avec prise en compte de diverses exclusions permettant la réalisation de projets communaux le long de la rivière et prise en compte de l'aire aménagée camping-car.
- frais de géomètre et de notaire à la charge du demandeur.
- Tarif : 15 €/m² - estimation des Domaines n° 2018-88-075-V-873 du 27/11/18
- Zone UE/UEm du PLU - Estimation de la surface : entre 3000 et 4000 m²
- secteur concerné par l'arrêté n° 516/2013/DDT du 24/09/2013 relatif au PPRi
- secteur concerné par un projet d'extension de « l'activité » cabanes : le projet devra mettre en œuvre une augmentation des capacités de stationnement sur le site

- servitude : forte présomption canalisations privées et passage canalisations réseaux publics en limite Nord-Est.

Le Conseil Municipal a approuvé le principe et les conditions de cette cession, permettant à M. Régis Laurent de pouvoir poursuivre l'élaboration de son projet sur ce site. Le Conseil Municipal aura à nouveau à se prononcer sur la vente définitive dès que la délimitation par géomètre aura été effectuée et que les limites du terrain cédé seront connues.

Acquisition terrain

La Commune a été informée du projet de vente de la parcelle BH N° 24 par l'indivision SAS JAK/SAS SASU Loux/SAS Foncière Jean Lamour. Au regard de sa situation et de l'emprise boisée existante, une proposition a été transmise aux vendeurs en date du 6 mars 2019.

L'acquisition par la commune de la parcelle BH n° 24 a été actée, aux conditions suivantes :

- Surface : 9 930 m² - Zone du PLU : N/Nf
- Tarif : 9 000 € - Prise en charge des frais par la Commune.

Travaux forestiers

La proposition des services de l'Office National des Forêts en ce qui concerne le programme d'actions pour 2019, d'un montant total de 158 080,00 € HT a été adoptée par le Conseil Municipal. À ce programme seront associées les conventions de maîtrise d'œuvre liées pour les travaux d'investissements.

Enquête publique - Carrière Basse des Feignes

Par courrier en date du 5 mars dernier, le Préfet des Vosges a fait parvenir un arrêté portant ouverture d'une enquête publique du 25 mars 2019 au 27 avril 2019 en Mairie de La Bresse, relative à la demande de renouvellement d'autorisation de poursuivre et d'étendre la carrière de granit présentée par la SARL Thierry Nicollet pour la carrière sise « La Basse des Feignes » - section AO N° 2p/22/23/24/27 p/439p. Plan joint en annexe n° 10 à la présente note de synthèse.

En 2009, la SARL Nicollet a repris l'exploitation d'une carrière de granit existante à la Basse des Feignes, lieu-dit « Couchetat du Haut », précédemment exploitée par M. Maurice Perrin.

L'autorisation d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement est arrivée à échéance et M. Nicollet en a sollicité le renouvellement pour poursuivre l'exploitation avec une extension de l'emprise.

La demande porte sur une surface totale de 19 505 m², dont 13 594 m² réellement exploitables pour une durée de 30 ans. Le dossier a fait l'objet d'une étude d'impact, des dangers, d'hygiène et de sécurité.

Le Conseil Municipal a donné un avis positif sur le dossier de demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation et d'étendre la carrière à ciel ouvert de granit, étant rappelé par ailleurs que les

CONSEIL MUNICIPAL

parcelles de terrain nécessaires à l'exploitation de la carrière sont situées sur terrain communal, et ont fait l'objet d'une convention de mise à disposition signée le 5 décembre 2017 pour une durée de 12 ans à compter de sa signature. Cette convention faisait suite à une précédente convention, dite contrat de fortage du 24 novembre 2000, passée à l'époque pour une durée de 15 ans avec M. Maurice Perrin, transférée par avenant du 3 septembre 2008 à la SARL Nicollet et prolongée par un second avenant du 6 octobre 2016 pour une durée de 3 ans, le temps pour la SARL Nicollet d'obtenir le renouvellement de son autorisation administrative d'exploiter. Il a été précisé aussi bien à la SARL Nicollet qu'à la Préfecture, qu'au terme de cette nouvelle convention, si les conditions du site n'ont pas changé et que l'autorisation préfectorale d'exploitation est toujours en cours de validité, le renouvellement de la convention de mise à disposition des parcelles communales nécessaires à l'exploitation de la carrière pourra être envisagé de façon favorable pour une même durée.

Le dossier complet est disponible à la Direction Générale.

Constitution de servitude

Dans le cadre de la modification du réseau électrique BT et HTA, des travaux ont nécessité des emprises sur propriété privée. Les riverains concernés, Mme et M. Druart Loïc, ont été consultés et ont donné leur accord pour permettre ces aménagements.

Une servitude de tréfonds et d'intervention a été mise en place pour autoriser la gestion des ouvrages, sur les secteurs suivants :
7 Impasse du Pont Gueury :

- AY 397 : branchement construction en tréfonds - 1 câble BT (environ 8 m)
- AY 397/388/485 : ligne aérienne Basse Tension

Intercommunalité

Opposition transfert à la CCHV des compétences eau potable et assainissement au 01/01/2020

La loi du 7 août 2015 dite «loi NOTRe» prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

■ d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

■ et, d'autre part, que la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines» n'est pas rattachée à la compétence «assainissement» et demeurera une compétence facultative des communautés de communes. En l'espèce, la Communauté de Communes des Hautes-Vosges ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté de Communes des Hautes-Vosges au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences. À cette fin, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences.

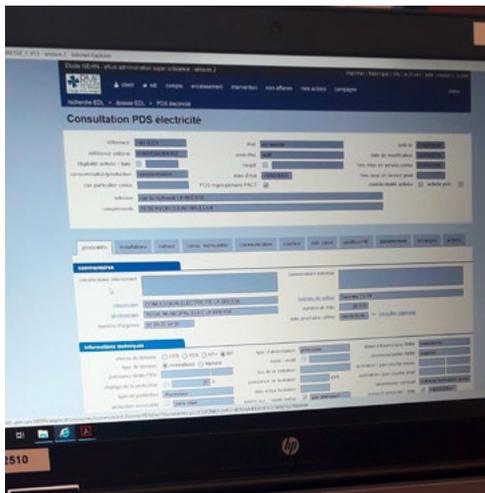
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal s'est prononcé contre le transfert à la Communauté de Communes des Hautes-Vosges au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées

Nouveau logiciel de gestion client à la RME

Afin de proposer un service adapté à sa clientèle et au goût du jour, la RME a fait l'acquisition d'un nouveau progiciel. Celui-ci dénommé «Efluid» a été développé par la régie d'électricité de la ville de Metz (UEM). Il est en phase de déploiement à la Régie depuis mars 2018 et sa mise en production va intervenir en juin prochain.

C'est un enjeu important pour la RME, qui implique une grosse contribution du personnel de la Régie. Mais ce nouveau produit présentera l'avantage d'optimiser et d'automatiser certaines procédures telles que la relève et la relance client, de faciliter le travail des agents techniques qui auront pour leurs interventions un nouvel outil baptisé «Mobefluid», et enfin de gérer dans le futur les compteurs communicants.

La clientèle de la RME aura désormais la possibilité d'avoir un suivi personnalisé, via un espace personnel sur l'Agence En Ligne. L'AEL propose de nouveaux services, tels que l'historique de facture et de consommation, l'édition de documents tels que le duplicata de facture, ainsi que la déclaration d'index et le paiement en ligne via TIPI.



Dans l'optique de répondre au mieux aux attentes de la clientèle, la périodicité et la fréquence de la facturation vont être modifiées à compter du 1^{er} juillet 2019. Ainsi les clients seront relevés et facturés tous les 6 mois sur leur consommation réelle, et ils recevront une facture intermédiaire estimée, 3 mois après la relève réelle.

Pour savoir quand vous allez recevoir votre prochaine facture (réelle ou estimée), reportez-vous au courrier joint à votre dernière facture. Concernant les clients mensualisés, des modifications pourront être apportées sur les échéanciers, elles seront notifiées à chaque client.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service clientèle de la RME au 03 29 25 54 00

Demande de Carte Nationale d'Identité et Passeport sur rendez-vous

À compter du 1^{er} mai, les demandes de passeport et de carte nationale d'identité se feront sur rendez-vous.

La prédemande devra toujours se faire au préalable sur le site Internet, www.passeport.ants.gouv.fr et la prise de rendez-vous se fera auprès du service population au 03 29 25 40 21, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Le saviez-vous ?

L'Espace santé du PETR du pays de Remiremont et de ses vallées vous accueille gratuitement à Remiremont pour vous aider, vous ou votre enfant confronté à un problème de santé chronique : diabète, eczéma, asthme, allergies, effets indésirables du traitement oral du cancer, problèmes de poids...

Des professionnels de santé qualifiés sont à votre écoute pour répondre à vos questions et vous aider à trouver les clés pour mieux vivre au quotidien !

L'espace santé vous propose également des conseils pour la reprise d'une activité physique adaptée.

Parlez-en à votre médecin ou contactez l'Espace santé du Pays au 03 29 23 40 00



CCHV

Le Conseil Communautaire a mis en place un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises et à la création/développement (extension, aménagement, requalification d'un bâtiment) de gîtes et chambres d'hôtes, en partenariat avec le Conseil départemental des Vosges.

Sont concernés, les entreprises (TPE, PME et à titre exceptionnel les grandes entreprises), les particuliers (pour des projets de gîtes et chambres d'hôtes) et les associations du territoire, dans les domaines d'activité suivants : industrie, services aux entreprises, bâtiments et travaux publics, entreprises de transport et logistiques, artisanat, tourisme et commerces dont la surface est inférieure à 400 m².

Les règlements d'attribution des aides sont disponibles sur le site Internet de la CCHV, aux rubriques « économie » et « tourisme ».

ACTUALITES

Conseils du Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges

Les séniors face aux risques de délinquance

Les personnes âgées sont particulièrement exposées aux :

Cambriolages / Escroqueries / Abus de faiblesse / Pickpockets / Vols à l'arraché

Ne pas rester isolé chez soi :

Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle, n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

Fermez à clé votre maison, même lorsque vous êtes à l'intérieur.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes.

Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur.

Ne laissez pas vos objets de valeur dans la chambre à coucher ou dans la salle de bain.

Vos déplacements à l'extérieur :

Ne détenez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.

Faites-vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

Vérifiez que votre sac à main est toujours fermé.

Une visite à votre domicile : N'ouvrez jamais votre porte à un inconnu.

Opération Tranquillité Senior : Si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès de votre brigade de gendarmerie locale. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.

Les numéros utiles :

- Gendarmerie/Police : 17
- Info Escroqueries : 0811 02 02 17 (prix d'un appel local)
- Opposition carte bancaire : 08 92 70 57 05
- Opposition chéquier : 08 92 68 32 08

Service de repas chauds à la Maison de retraite

Afin de répondre aux besoins des personnes âgées à domicile, l'EHPAD La Clairie, en accord avec le CCAS de La Bresse, propose de préparer des repas chauds le midi, 7 jours sur 7, aux habitants de la commune qui souhaitent bénéficier d'un repas complet et équilibré.

Les repas préparés le jour même avec des produits frais sont conditionnés dans des boîtes isothermes compartimentées pour le chaud et le froid. Ils sont composés d'une entrée, d'un plat du jour, d'une portion de fromage, d'un dessert et d'un pain individuel. Une adaptation est possible en cas de régime alimentaire particulier.

Les repas sont à retirer à l'EHPAD, entre 11 h 30 et 12 h 15 via un accès rapide et direct aux cuisines (cf photo). Ils sont vendus au prix unitaire de 7€.

Si vous êtes intéressés ou souhaitez avoir des renseignements, contactez le secrétariat de l'EHPAD au 03 29 25 59 25.



Bourse aux plants

L'arrivée du printemps relance la frénésie pour tous les amateurs de jardin et pour les membres de l'Association des Jardiniers de la Bresse, qui renouvellent le dimanche 26 mai leur bourse aux plants, véritable moment d'échange et de convivialité.

Dès 8 h 30, toute personne disposant d'un surplus de plants, légumineux ou floraux, est invitée à venir les déposer sur le stand installé place du Champstel, où elle trouvera peut-être le pied de tomate ou d'œillet d'Inde qui lui manque !

Et pour ceux qui n'ont rien à échanger, ils pourront faire l'acquisition de plants contre un modeste soutien pécuniaire à l'association. L'échange de conseils et d'expériences sera bien évidemment offert à tous.

La manifestation ouverte à tous se tiendra le dimanche 26 mai, de 8 h 30 à 12 h sur la Place du Champstel.

Renseignements : 06 45 03 01 35 - lesjardiniers88250@gmail.com



La Granfondo Vosges de retour le 19 mai

Pour la deuxième année consécutive, le circuit Cycling Classics fait étape à La Bresse, avec la Granfondo Vosges. Cette compétition nationale se décline en 9 courses de trois niveaux (Granfondo, Mediofondo et Rando) d'avril à septembre.

Le départ et l'arrivée se feront à la station La Bresse-Hohneck, pour des courses de 175, 122 et 60 km. Les 1700 cyclistes attendus descendront le Chajoux avant de repartir vers le col de la Croix des Moinats. La circulation sera interrompue au moment de leur passage (entre 8 h 15 et 9 h) au carrefour des Champions, au rond-point du Vieux Moulin et à l'intersection vers la route de Planois.

L'organisation recherche des bénévoles pour la mise en place les vendredi 17 et samedi 18 et pour le bon déroulement des départs et arrivées le dimanche. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à les contacter par mail : vincent.demarchi@golazo.com

Plus d'informations sur l'événement sur www.grandtrophee.fr

Le saviez-vous ?

Les travaux d'entretien, de réparations ou de faibles importances sont dispensés de demande préalable : renseignez-vous !

Suite à votre demande d'urbanisme, dès réception de la décision, pensez à l'affichage sur le terrain : c'est une obligation pendant toute la durée des travaux (conditions sur servicepublic.fr)

Un projet ? Contactez le service urbanisme pour le présenter et déterminer les conditions de sa mise en œuvre : conformité avec le PLU (plan local d'urbanisme) et nécessité (ou pas) d'une autorisation d'urbanisme préalable.

STM 7 Route de Niachamp Tél : 03 29 25 53 89



Avis d'enquête publique relatif au projet de réglementation des boisements de la commune de La Bresse

Les propriétaires de la commune de La Bresse sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 7 février 2019 de proposer un projet de réglementation des boisements.

Par arrêté du 18 mars 2019, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

du vendredi 26 avril au vendredi 31 mai 2019

Le public pourra consulter et faire des observations sur le dossier d'enquête qui comprend notamment les plans avec les périmètres, sur le site www.vosges.fr ainsi que sur support papier et informatique en mairie de La Bresse, aux jours et heures d'ouverture habituels :

- **Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h,**
- **Samedi de 9 h à 12 h.**

Monsieur Yves Lallemand a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nancy pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur sera en mairie de La Bresse le samedi 4 mai de 9 h 30 à 11 h 30, le mardi 14 mai de 15 h à 17 h et le vendredi 31 mai de 11 h à 12 h pour recevoir les réclamations portant sur les propositions.

Les réclamations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie ou effectuées sur le site www.vosges.fr ou à l'adresse mail LaBresse-reglementationdesboisements@vosges.fr, avant le vendredi 31 mai 2019 à 12 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr
L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil départemental

*Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Agriculture et Forêt*

8 Rue de la Préfecture - 88088 Épinal Cedex 9

Tél. : 03 29 29 89 87 - serviceagricultureetforet@vosges.fr

ACTUALITES

Maison de La Bresse

Expositions

Jusqu'au 19 mai - Julien Cuny « Du chaos à l'être vivant »

Habillée de grands formats, la grande salle de la Maison de La Bresse respire le style Julien Cuny. Le peintre déodotien part de gestes larges et instinctifs, de sentiments et d'envies, qu'il pose sur la toile et laisse mijoter... Puis quand il revient sur son travail, il cherche à donner vie dans le chaos, apparaissent alors des visages, des corps, des objets et autres détails. Quelquefois tous ces êtres vivants créés se fondent dans la toile, il faut alors laisser son imaginaire prendre le dessus.

Jusqu'au 8 mai - Dessins de lumières

Quand il ne peint pas, Julien Cuny se plonge dans la pénombre et dessine avec la lumière. Apparaissent alors des personnages originaux ou des éléments de décor qui viennent s'associer parfaitement au cadre existant : un samouraï sort de la nuit pour défendre la porte du quartier asiatique, un enfant offre un bouquet de fleurs lumineuses pour la fête des mamans... Autant de lieux et de situations que de clichés possibles ! Une exposition de l'ombre à la lumière, à ne pas manquer !



Du 10 au 19 mai - L'élève face au maître !

C'est au tour des stagiaires de Julien Cuny d'être mis en avant. Les créations réalisées lors des trois ateliers menés par l'artiste seront rassemblées pour une exposition unique où se mêleront les grands formats, les portraits et les œuvres lightpainting. L'occasion de mettre en lumière les réalisations des artistes amateurs.

Du 25 mai au 2 juin : Le Festival Camille Claudel s'invite à la Maison de La Bresse

Retrouvez la boutique du Festival avec les cadeaux souvenirs, des œuvres sur Camille Claudel et un espace de vente dédié aux sculpteurs présents sur le symposium.

Dans l'autre salle, ne manquez pas l'exposition de l'invité d'honneur : Rudy Morandini.

L'artiste sculpteur alsacien s'intéresse à la représentation du corps dans son ensemble. Ostéopathe de formation, il est passionné d'anatomie

et c'est à travers la sculpture qu'il a ouvert son champ des possibles ! Après la pierre, le marbre, il s'est essayé au métal et a développé une technique originale de soudure d'écrus. Cette méthode unique lui permet de sublimer les courbes et les volumes du corps, en jouant sur l'utilisation de pièces de toutes tailles. Et quand la lumière se déverse sur les œuvres et projette sur les murs des ombres exceptionnelles, le travail de l'artiste se dévoile alors complètement et met à nu toute la finesse et la pureté de ses œuvres.



Animations

20h04, de l'idée sans détour

Après cinq rendez-vous tous plus intéressants les uns que les autres, c'est en apothéose que la saison va se terminer ! Réservez ainsi votre jeudi 9 mai, pour la dernière soirée « 20h04, de l'idée sans détour » de la saison 2018/2019.

Les intervenants de cet opus font usage de la parole et de la voix de bien des manières, et il ne fait aucun doute qu'ils vous passionneront et vous tiendront en haleine ! Tout d'abord avec la question de la liberté d'expression. Gilles Laporte, écrivain, scénariste, homme de radio-télévision et conférencier, usera de toutes ses casquettes pour déjouer les non-dits de ce grand précepte. Puis Thomas Jeangeorge évoquera la quête de son rêve : du Stade des Champions au Stade de France, ou l'histoire d'un journaliste, commentateur sportif, qui n'a pas fini de marquer les esprits ! Ces mêmes esprits, d'autres essaient de les comprendre, c'est le cas de la psychologue Marie Thomas. Spécialiste des émotions, elle vous mettra face au contrôle émotionnel : et si la recherche constante du bonheur nous conduisait inévitablement à ressentir de l'anxiété et de la dépression ? S'épanouir sans éviter les émotions difficiles c'est possible ?... Et pour finir cette soirée, ce ne sont pas un, ni deux, mais bien les onze choristes de l'Ensemble Noctuel qui vont fouler le plateau du 20h04, de l'idée sans détour. Émotions garanties !

Une journée au Gaec du Saichy

Les Journées Fermes Ouvertes initiées partout en France par la FNSEA ont pour objectif de faire le lien entre les agriculteurs et les autres acteurs de leurs territoires : voisins, familles, collègues...

Fanny Perrin, Fabien Remy, Joëlle & Jean-Michel Curien du GAEC du Saichy participent à l'opération et vous accueillent sur leur exploitation agricole dimanche 19 mai de 10h à 17h, au 14 route de Lispsach.



À cette occasion vous pourrez découvrir le fonctionnement de la ferme, son troupeau de race vosgienne, son système de séchage de foin en grange et ses fromages. Des dégustations de produits issus de l'exploitation ainsi que

d'exploitations voisines seront également proposées tout au long de la journée. Entrée libre et gratuite

Un projet fleuri entre l'hôtel IBIS et la MLC...

Suite à la proposition du directeur de l'hôtel, M. Colnat, un projet de jardin coopératif verra le jour en ce mois de mai à l'entrée de l'établissement. Ce projet s'inscrit dans la continuité du partenariat de proximité enclenché l'été dernier avec l'accueil des lud'R de la ludothèque sur leur terrasse, puis de l'animation partagée du 18 avril dernier autour d'une « chasse aux J'œufs ».

L'idée est de permettre aux enfants accueillis à la MLC de mettre les mains dans la terre, de planter des graines et des plants « adoptés » avec le matériel mis à disposition.



Plusieurs projets autour de l'animation de cet espace sont encore en bourgeon et l'objectif principal est de le faire évoluer selon les propositions des jardiniers en herbe.

Toute personne motivée est attendue avec plaisir à la MLC pour se faire connaître.

MLC-CINEMA GRAND ÉCRAN

Programme à partir du 8 mai

Horaires à retrouver sur les programmes disponibles dans vos commerces

Semaine du 8 au 14 mai



ROYAL CORGI

Sortie : 10 avril 2019 (1h25). Animation belge réalisée par Ben Stassen et Vincent Kesteloot. Les aventures de Rex, le chien préféré de Sa Majesté, qui perd son statut de favori et se retrouve perdu dans un chenil au milieu de chiens abandonnés. Sa quête pour retourner à Buckingham et retrouver les faveurs de la Reine l'amènera à affronter de nombreux dangers, mais aussi à rencontrer l'amour.



TANGUY, LE RETOUR

Sortie : 10 avril 2019 (1h33). Comédie française réalisée par Etienne Chatiliez avec André Dussollier, Sabine Azéma, Eric Berger. 16 ans plus tard, Tanguy, qui a maintenant 44 ans, revient chez ses parents avec sa fille Zhu sous le bras car Mei Lin l'a quitté. Catastrophes de voir leur "tout-petit" dans cet état, Paul et Edith font tout pour lui redonner goût à la vie, sans réaliser ce qu'ils font, ils tressent la corde pour se pendre. Car Tanguy recommence à se sentir bien chez ses parents...



BLANCHE COMME NEIGE

Sortie : 10 avril 2019 (1h30). Comédie française réalisée par Anne Fontaine avec Lou de Laâge, Isabelle Huppert, Charles Berling. Claire, jeune femme d'une grande beauté, suscite l'irrésistible jalousie de sa belle-mère Maud, qui va jusqu'à préméditer son meurtre. Sauvée in extremis par un homme mystérieux qui la recueille dans sa ferme, Claire décide de rester dans ce village et de éveiller l'émotion de ces habitants... Un, deux et bientôt sept hommes vont tomber sous son charme ! Pour elle, c'est le début d'une émancipation radicale, à la fois charnelle et sentimentale...

Semaine du 15 au 21 mai



RAOUL TABURIN

Sortie : 17 avril 2019 (1h30). Comédie française réalisée par Pierre Godeau avec Benoît Poelvoorde, Édouard Baer, Suzanne Clémont. Raoul Taburin, c'est l'histoire d'un petit garçon devenu grand sans savoir faire du vélo. L'histoire d'un immense malentendu vécu comme une malédiction. Un imposteur malgré lui.



MONSIEUR LINK - VF ET VO

Sortie : 17 avril 2019 (1h35). Animation, Aventure américaine réalisée par Chris Butler avec Thierry Lhermitte, Eric Judor, Hugh Jackman. Monsieur Link est une créature surprenante, étonnamment intelligente et surtout incroyablement attachante. Dernier vestige de l'évolution humaine et unique représentant de son espèce, Monsieur Link se sent seul... Pour l'aider à retrouver ses parents éloignés, il approche l'explorateur Sir Lionel Frost, le plus grand spécialiste des mystères et des mythes. Accompagnés par l'aventurière Adeline Fortnight qui possède l'unique carte qui leur permettra d'atteindre leur destination secrète, ils se lancent dans une odyssée à travers le monde.



J'VEUX DU SOLEIL !

Sortie : 3 avril 2019 (1h16). Documentaire français réalisé par François Ruffin, Gilles Perret. « J'ai changé les plaquettes de frein et le liquide de refroidissement. 350 € chez Norauto... » C'est parti pour un road-movie dans la France d'aujourd'hui ! Avec leur humour et leur caméra, Gilles Perret et François Ruffin traversent le pays : à chaque rond-point en jaune, c'est comme un paquet-surprise qu'on ouvrirait. Qu'est-ce qui va en sortir ? Des rires ou des larmes ? De la tendresse ou de la colère ? De l'art ou du désespoir ? Les deux compères nous offrent des tranches d'humanité, saisissent cet instant magique où des femmes et des hommes, d'habitude résignés, se dressent et se redressent, avec fierté, avec beauté, pour réclamer leur part de bonheur.

Semaine du 22 au 28 mai



MAIS VOUS ÊTES FOUS

Sortie : 24 avril 2019 (1h35). Drame français réalisé par Audrey Diwan avec Pio Marmai, Céline Sallette, Carole Franck. Roman aime Camille, autant qu'il aime ses deux filles. Mais il cache à tous un grave problème d'addiction, qui pourrait mettre en péril ce qu'il a de plus cher. L'amour a-t-il une chance quand la confiance est rompue ?



VICTOR ET CÉLIA

Sortie : 24 avril 2019 (1h31). Comédie française réalisée par Pierre Jolivet avec Arthur Dupont, Alice Belaidi, Bruno Bénébar. Victor et Ben sont deux trentenaires qui rêvent d'ouvrir un salon de coiffure. Lorsque ce rêve tourne dramatiquement court, Victor convainc Célia, qu'il a connue lorsqu'ils étaient encore à l'école de coiffure, de le suivre dans l'aventure. Ensemble, ils vont se battre pour surmonter les obstacles...



LIZ ET L'OISEAU BLEU

Sortie : 17 avril 2019 (1h29). Animation, Drame japonais réalisé par Naoko Yamada. Une émouvante et délicate histoire d'amitié entre deux lycéennes, Nozomi et Mizore, toutes deux musiciennes, aussi proches que différentes... Nozomi est une jeune femme extravertie et très populaire auprès de ses camarades de classe, doublée d'une talentueuse flûtiste. Mizore, plus discrète et timide, joue du hautbois. Mizore se sent très proche et dépendante de Nozomi, quelle affectionne et admire. Elle craint que la fin de leur dernière année de lycée soit aussi la fin de leur histoire, entre rivalité musicale et admiration. Les 2 amies se préparent à jouer en duo pour la compétition musicale du lycée Kita Uji. Quand leur orchestre commence à travailler sur les musiques de Liz und ein Blauer Vogel (Liz et l'Oiseau Bleu), Nozomi et Mizore croient voir dans cette œuvre bucolique le reflet de leur histoire d'adolescentes. La réalité rejoindra-t-elle le conte ?

Semaine du 29 mai au 4 juin



LE VENT DE LA LIBERTÉ CINÉ SÉNIOR

Sortie : 10 avril 2019 (2h06). Thriller, Historique allemand réalisé par Michael Bully Herbig avec Friedrich Mücke, Karoline Schuch, David Kross. 1979. En pleine guerre froide, deux familles ordinaires d'Allemagne de l'Est rêvent de passer à l'Ouest. Leur plan : construire une montgolfière et survoler la frontière. Une histoire incroyable. Une histoire vraie.



NOUS FINIRONS ENSEMBLE

Sortie : 1 mai 2019 (2h15). Comédie dramatique française réalisée par Guillaume Canet avec François Cluzet, Marion Cotillard, Gilles Lellouche. Préoccupé, Max est parti dans sa maison au bord de la mer pour se ressourcer. Sa bande de potes, qu'il n'a pas vu depuis plus de 3 ans débarque par surprise pour lui fêter son anniversaire ! La surprise est entière, mais l'accueil est beaucoup moins... Max s'enfonce alors dans une comédie du bonheur qui sonne faux, et qui mettra le groupe dans des situations pour le moins inattendues. Les enfants ont grandi, d'autres sont nés, les parents n'ont plus les mêmes priorités... Les séparations, les accidents de la vie... Quand tous décident de ne plus mettre de petits mouchoirs sur les gros bobards, que reste-t-il de l'amitié ?



EL REINO - VF ET VO

Sortie : 17 avril 2019 (2h11). Policier, Drame espagnol, français réalisé par Rodrigo Sorogoyen avec Antonio de la Torre, Monica Lopez, Nacho Fresneda. Manuel López-Vidal est un homme politique influent dans sa région. Alors qu'il doit entrer à la direction nationale de son parti, il se retrouve impliqué dans une affaire de corruption qui menace un de ses amis les plus proches. Pris au piège, il plonge dans un engrenage infernal...

TRIBUNE

Article du groupe majoritaire

Au moment où notre pays vit des moments difficiles, où une partie de la population conteste les fondements de notre démocratie, notre gouvernement cherche à apporter des réponses suite aux grands débats qui ont été organisés au travers du pays, y compris dans notre commune.

A l'heure où nous publions notre bulletin, nous attendons les annonces du Président de la République.

De quelles tenues seront-elles ? Vont-elles répondre aux attentes complexes et contradictoires et vont-elles apaiser les esprits en ramenant de la sérénité et quelques ingrédients du bien vivre ensemble.

De nombreuses attentes se sont fait sentir au niveau social, sociétal et environnemental.

Gageons qu'il y aura des mesures concernant justement notre environnement, mais nous ne pouvons, sans cesse, mettre la tête dans le sable et ne pas s'en préoccuper.

L'année que nous venons de passer nous montre que le réchauffement climatique est aussi notre affaire et a aussi des impacts dans notre coin de montagne.

On pourrait se dire que nous ne pouvons rien y faire et que c'est à d'autres territoires nationaux ou mondiaux de prendre des mesures en se faisant gorge chaude que, chez nous, nous sommes respectueux de notre nature et que nous n'avons rien à changer. Nous avons la conviction que chacun et chacune d'entre nous a une part de responsabilité, si petite soit elle pour améliorer la situation, ou au moins ne pas aggraver la détérioration de nos milieux naturels.

Notre environnement reste de qualité, même si nous devons continuer les efforts pour le rendre de plus en plus durable.

Sur ce point nous avons tous des efforts à faire et chacun a sa part de responsabilité. Evitons de stigmatiser untel ou untel et retrouvons-nous les manches afin de tous contribuer à sa préservation.

Consommer moins d'électricité, d'énergie, d'eau, de terrain est un gage de pérennité pour les générations à venir, continuons donc à diffuser les bonnes pratiques, les bons exemples sans vouloir opposer en permanence.

La mission de la municipalité, c'est faire en sorte que dans ses services, elle soit aussi de plus en plus économe, en mettant en pratique des techniques plus durables au quotidien dans tous les domaines d'activités. L'extinction partielle de l'éclairage public en est un aperçu car cela génère des économies appréciables, mais surtout, c'est un exemple qui montre que l'on peut consommer moins d'électricité en détériorant le moins possible la qualité des services publics. Un autre exemple : pour se conformer à l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires dans nos espaces publics, des investissements sont en cours pour faciliter le travail des équipes espaces verts, mais cela passe aussi par l'acceptabilité de nous tous, et nous devons admettre que, parfois, nos allées et trottoirs ne soient pas nets et que quelques pousses vertes soient présentes ici ou là.

L'intérêt général, la préservation de notre environnement pour les générations futures impliquent que nous fassions tous individuellement des efforts et quelques petits sacrifices sur notre confort personnel.

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

Budgets 2019 difficiles à boucler, augurant pour l'avenir de marges de manœuvre de plus en plus limitées.

Oui «des budgets» car hormis celui de la commune, il faut cette année, ajouter ceux de l'OTL (hors camping du Haut des Bluches) et de la RME.

Concernant le budget communal, afin de pouvoir boucler celui des investissements (plus 10% vs 2018), il a été prévu :

Un autofinancement de 750 000€. La moyenne des 5 dernières années est de 1.3 millions.

Un reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 280 000€. La moyenne des 5 dernières années est de 1.2 millions d'euros.

Une prévision d'emprunt de 800 000€, soit 1.9 millions d'euros en 2 ans.

Et une ligne de trésorerie de 400 000€ activée dès ce début d'année, pour assurer le paiement des entreprises en attendant le reversement de la TVA .

Pour 2019, le programme d'investissements est essentiellement axé sur la mise en accessibilité de bâtiments communaux et la réhabilitation de rues, celles de La Résistance, de La Clairie (côté Champions) et du début de celle du Hohneck. A cela s'ajoute, le nouvel équipement public qu'est le funérarium des Proyes. Alors que les travaux sont à peine commencés, son coût prévisionnel s'est déjà alourdi de 145 000€ soit 800 000€ avec en recette uniquement 103 000€ de subvention.

Pour le budget de fonctionnement, un excédent 2018 de 1.15 millions d'euros, le plus faible depuis 6 ans (la moyenne des 5 dernières années est de 1.9 millions). Rappelons toutefois qu'il a fait un saut de près de 10% (600 000€) entre 2014/2015 puis 2016/2017 et que, même si les dotations de l'Etat ont baissées, elles demeurent stables depuis 2017.

Que va-t-il en être pour 2019 quand on sait que les budgets Forêt (ventes difficiles liées à l'obligation de façonner les bois scolytés) et de la RME reverseront 0 euro à celui de la commune?

Concernant la RME, partie électricité, on nous explique que le résultat négatif de l'exercice (-31 000€) est lié à la sécheresse (alors que la production a progressé), à un retard de reversement de la «Contribution au Service Public de l'Electricité», à un coût d'achat plus élevé du kWh et à un budget d'investissement à tenir (plus 7% vs 2018) bouclé malgré tout avec 750 000€ d'autofinancement. Certes, nous noterons toutefois une hausse des charges de fonctionnement dont celles de personnel, de près de 20% depuis 2013.

Concernant l'Office de Tourisme et de Loisirs, hors camping et partie commerciale, le résultat non cumulé du budget général 2018 se solde par un déficit de 131 000€ (la moyenne des 5 dernières années est de +30 000€) alors que les recettes des 2 dernières saisons hiver/été ont été très bonnes. Pour expliquer cette situation, il convient, là encore, de pointer l'augmentation des coûts de fonctionnement et de la masse salariale. Une nécessité, en 2019, de verrouiller ces dépenses tout en espérant que la fermeture programmée de la piscine de Gérardmer permette «de sauver les meubles».

Quelques mots sur la CCHV: Statu quo et ce, dans l'attente de la décision finale de sortie ou non des 7 communes. C'est pourquoi le contenu des compétences et l'intérêt communautaire, devant être actés avant fin 2018, ont été votés sans évolution du contenu. Jusque fin 2019, la CCHV gardera donc la gestion de l'ensemble des compétences des 3 «comcom» historiques.

Une double peine pour les Bressauds, puisque pour la 3^{ème} année consécutive, ils vont contribuer (impôt intercommunal) au fonctionnement de la piscine, du cinéma, de la médiathèque de Vagney et du camping du Mettey en plus de celui des mêmes infrastructures de notre commune.

Les élus du groupe minoritaire

LE DOSSIER

La gestion des finances communales



« Première décision importante de l'année, le vote du budget permet de donner véritablement corps à l'action municipale. Ce budget maîtrisé permet de fixer la ligne de conduite pour cette année 2019.

Lire une multitude de comptes comptables en colonne n'est pas particulièrement intéressant. C'est pourquoi nous vous proposons, dans ce dossier, une présentation illustrée du résultat 2018 et du budget 2019 de notre commune.

Les documents comptables sont consultables sur notre site internet ou en Mairie sur demande, et nous ne manquerons pas de vous apporter toutes précisions complémentaires, si bon vous semble.

Je vous souhaite une bonne lecture.
Maryvone CROUVEZIER, Adjointe aux Finances

LE DOSSIER

Petit rappel : Comment cela fonctionne ?

Tout part du budget primitif qui est l'acte par lequel les recettes et les dépenses de la commune sont prévues et autorisées pour une année. Ce budget primitif doit être approuvé par le conseil municipal tous les ans avant le 15 avril. Le budget primitif est composé de deux sections : fonctionnement et investissement. Ces deux sections doivent obligatoirement être équilibrées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année. Par exemple : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, les charges d'entretien, le paiement des intérêts des emprunts ou encore les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement permet l'inscription des programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle regroupe les dépenses et les recettes constituant un accroissement de la valeur du patrimoine : acquisition de terrains, de gros matériel, travaux d'équipements nouveaux (voirie, bâtiments, réseaux ou réhabilitation du patrimoine ...). La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le compte administratif comporte les mêmes sections que le budget primitif - fonctionnement et investissement. Tout au long de l'année, il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est approuvé par le conseil municipal dès que les comptes de l'exercice ont été définitivement arrêtés. Il est vérifié par les services du Trésor public et visé par ceux de la préfecture. Le conseil municipal se prononce également sur l'affectation du résultat de la section fonctionnement.

Le compte de gestion correspond aux opérations effectuées par la Trésorerie. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

En fin d'exercice, ces deux comptes doivent donc correspondre au centime près.

Lors de la séance du conseil municipal du 25 mars dernier, le compte administratif de l'année 2018 a été présenté, commenté et approuvé. Le compte de gestion, établi par la Trésorerie, a également été approuvé.

L'exécution du budget communal 2018

Dépenses de fonctionnement

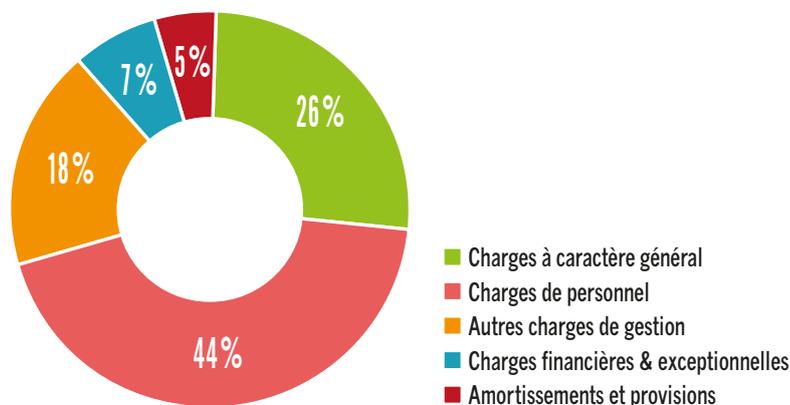
Globalement, on constate une légère baisse sur l'ensemble des postes par rapport à 2017 :

Bonne maîtrise des charges à caractère général, avec une baisse de 120 000 €

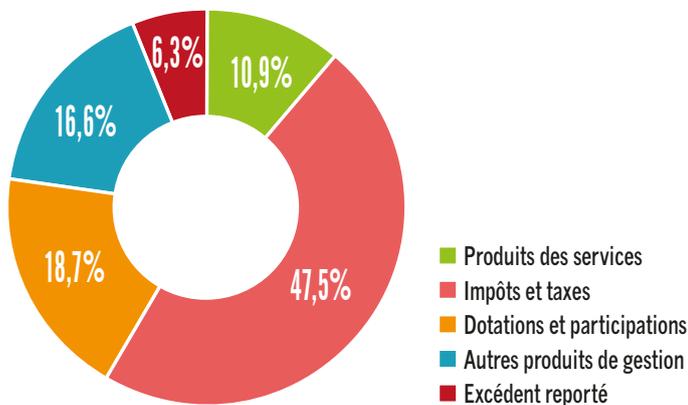
Les charges de personnel supportent en 2018 une régularisation d'un litige datant de 2012, avec un ancien agent de la collectivité.

Hormis cette régularisation, ces charges n'ont subi que les augmentations normales dites de GVT (glissement vieillesse, technicité) qui sont liées au déroulement des carrières des agents (avancement suite à concours, ancienneté, technicité).

Les autres charges de gestion courantes sont stables. L'écart avec 2017 s'explique par la subvention exceptionnelle qui avait été versée à l'EHPAD en 2017.



Charges à caractère général	2 060 365 €
Charges de personnel	3 418 551 €
Autres charges de gestion	1 403 056 €
Charges financières & exceptionnelles	587 519 €
Amortissements et provisions	387 469 €
Total Dépenses	7 856 960 €



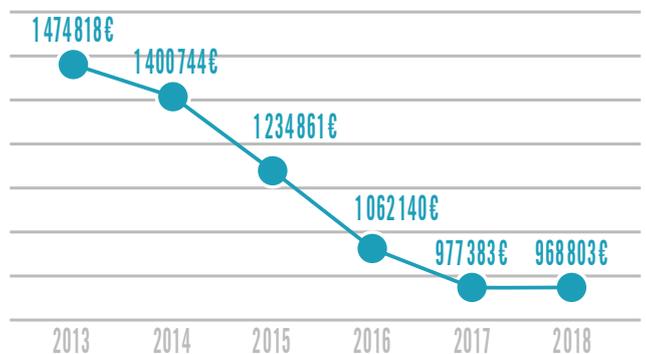
Produits des services	979 466 €
Impôts et taxes	4 281 531 €
Dotations et participations	1 680 792 €
Autres produits de gestion	1 492 339 €
Excédent reporté	570 966 €
Total recettes fonctionnement	9 005 095 €

Recettes de fonctionnement

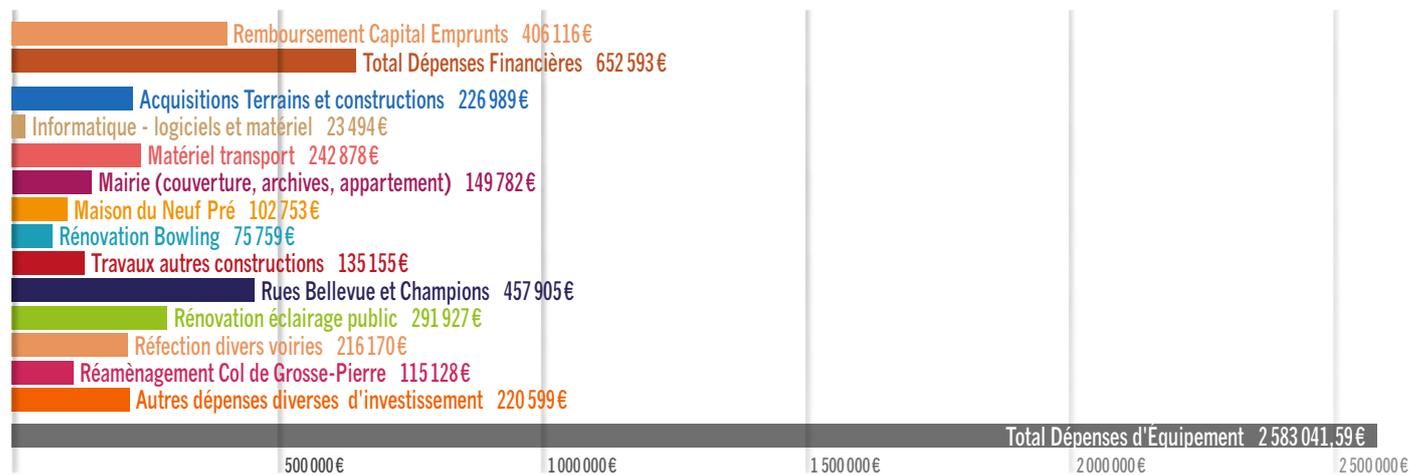
Avec une part de 47,5% des recettes, les impôts et taxes représentent une part conséquente du budget communal.

Le résultat de fonctionnement est directement impacté par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) constatée en 2018 de 506 015 € par rapport à 2013. En cumulé, depuis 2013, c'est 1 730 159 € de recettes de l'État en moins par rapport à ce qu'elles auraient été si la DGF avait été maintenue à son niveau de 2013.

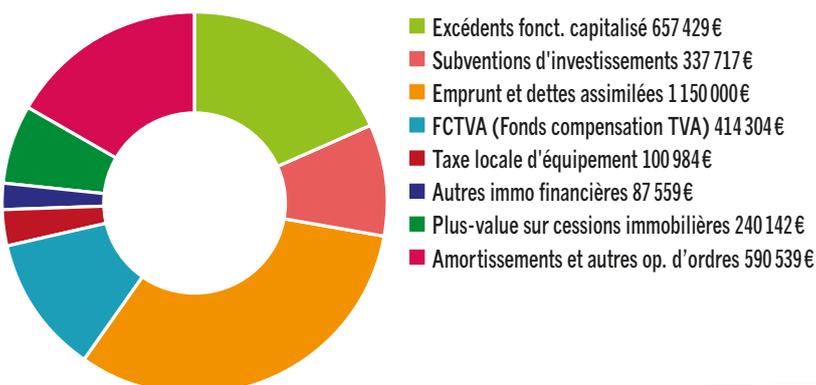
Dotation globale de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement 2018



Recettes d'investissement 2018



À noter que l'emprunt de 1 150 000 € est composé de l'emprunt de 500 000 € budgété en 2017 pour les travaux d'investissements de 2017 et dont le financement ne s'est soldé qu'au premier trimestre 2018, et de l'emprunt budgété en 2018, de 650 000 € pour les investissements propres à 2018.

LE DOSSIER

Résultats des principaux budgets 2018 :

Budget principal « commune »

Le Compte administratif 2018 du budget principal communal présente sur sa section de fonctionnement, un excédent de 1 148 135,20 €. Le besoin de financement pour couvrir la section d'investissement s'élevant à 277 598,47 €, le solde disponible, soit 870 536,73 €, sera reporté en fonctionnement au budget primitif 2019.

Budget annexe « Forêt »

Le budget forêt enregistre un excédent de clôture 186 622,43 €, supérieur à celui de l'année 2017, mais toutefois inférieur aux années antérieures. La diminution des ventes de bois est expliquée par des intempéries en début d'année et par les bois attaqués par la prolifération des scolytes, tout ceci nécessitant l'exploitation en priorité des parcelles incriminées dans les communes concernées par ces dégâts. Cet excédent ne permettra toutefois pas de reversement au budget communal. Après couverture du besoin de financement d'investissement de 80 164,01 €, le solde (106 458,42 €) sera affecté à la section de fonctionnement de l'année 2019 et permettra d'alimenter la ligne autofinancement prévisionnel.

Budget annexe « Énergies - RME »

Ce budget annexe regroupe la gestion de la RME et celle de la deuxième chaufferie bois. Il enregistre un résultat déficitaire d'un montant global de 102 413,73 € (dont 70 537 € pour la chaufferie et 31 876 € pour la RME). Le déficit de la RME est dû à plusieurs facteurs : baisse de la vente en volume d'électricité au vu du climat plus doux, baisse des marges due à l'ouverture des marchés et aux taxes spécifiques à l'industrie électrique, notamment la CSPE. Ces taxes fluctuent énormément d'une année à l'autre : prélèvements supportés par la RME en 2018, mais restitution d'une partie de ces taxes en 2019. Le déficit sera donc reporté en section de fonctionnement et ne donnera donc pas lieu à reversement au budget principal.

Budget annexe « Service des Eaux »

Le Compte Administratif 2019 de ce budget présente un excédent de fonctionnement de 118 791,34 €. Après couverture du besoin de financement du programme d'investissements qui était important en 2018, le solde, soit 37 057,02 € sera reporté sur la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019.

Bilan des acquisitions et cessions de biens - année 2018

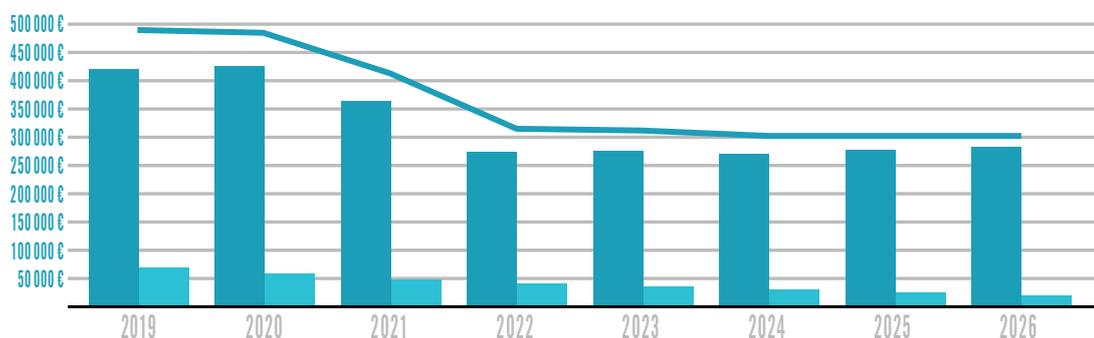
Cession de biens 2018 Budget Principal

Désignation du bien	Surface m ² / N° inventaire	Prix m ²	Prix de cession	Valeur comptable	Plus value / Moins value
Vente terrain Korkmaz	540	0,442 €	2 700,00 €	238,68 €	2 461,32 €
Vente terrain Perrin	1702	0,442 €	8 510,00 €	752,28 €	7 757,72 €
Vente terrain Poirot	1058	0,442 €	0,00 €	467,54 €	- 467,64 €
Vente terrain Arnould	1042	0,442 €	26 050,00 €	460,56 €	25 589,44 €
Vente terrain Noe	616	0,442 €	3 080,00 €	272,27 €	2 807,73 €
Vente terrain Lotissement Rigue	11498	9,000 €	105 239,17 €	103 482,00 €	1 757,17 €
Vente terrain Lotissement Rigue	30589	0,442 €	198 828,50 €	13 520,34 €	185 308,16 €

Évolution de la dette

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital	406 116 €	420 009 €	426 495 €	364 701 €	274 437 €	276 567 €	272 258 €	277 505 €	282 910 €
Intérêts	73 904 €	69 652 €	58 350 €	48 471 €	40 590 €	35 280 €	30 046 €	24 799 €	19 394 €
Annuités	480 020 €	489 661 €	484 845 €	413 172 €	315 028 €	311 847 €	302 304 €	302 304 €	302 304 €
Encours fin exercices	3 670 968 €	3 250 959 €	2 824 464 €	2 459 762 €	2 185 325 €	1 908 758 €	1 636 500 €	1 358 995 €	1 076 085 €

Évolution dette communale



Dette par habitant

Encours : 3 670 968 € -
Population INSEE 2018 : 4 388
Dette par habitant : 837 €
(inférieure à la moyenne de la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants : 917 €)

Fiscalité communale :

Les impôts locaux sont des recettes sur lesquelles le conseil municipal peut agir au travers du vote des taux. Par décision unanime, ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2017.

Seules les bases d'imposition, communiquées par les services fiscaux ont subi une variation responsable de l'augmentation de votre fiscalité.

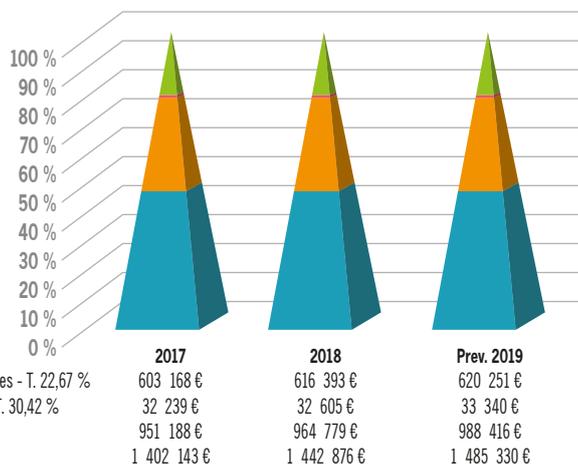
Le budget 2019

Rappel : Comment se construit le budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Sa préparation est un exercice qui nécessite l'implication de tous, services et élus.

Un recensement des besoins en fonctionnement et en investissement est effectué par les services, en relation avec l'adjoint en charge de chaque compétence. Le service finances effectue une centralisation de toutes les demandes permettant un premier estimatif global des besoins. Un arbitrage est ensuite effectué, tenant compte des priorités et des recettes communales prévisibles.



CFE - Cotis. foncière des entreprises - T. 22,67 %	603 168 €	616 393 €	620 251 €
TFNB - Taxe foncière (non bâti) - T. 30,42 %	32 239 €	32 605 €	33 340 €
TF - Taxe foncière - T. 14,40 %	951 188 €	964 779 €	988 416 €
TH - Taxe habitation - T. 21 %	1 402 143 €	1 442 876 €	1 485 330 €

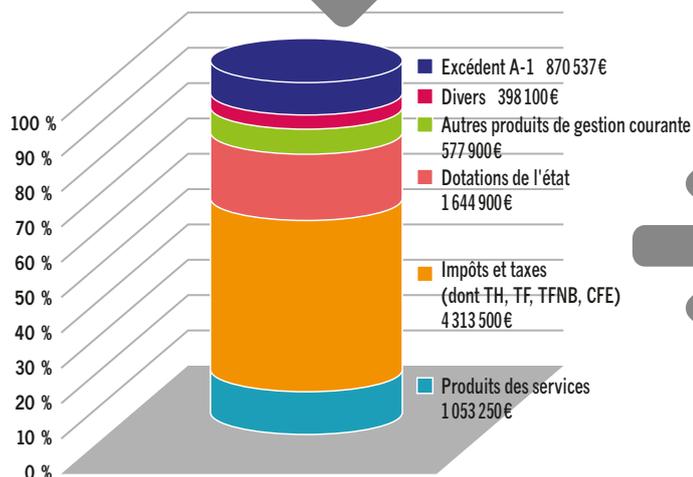
Le budget 2019 a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus,
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- mobiliser des subventions auprès de l'État, Région, Département, Agence de l'eau, chaque fois que possible

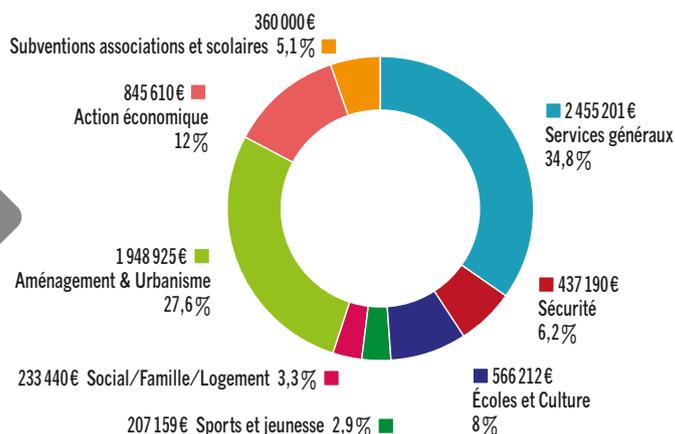
Il a été voté le 25 mars 2019 par le conseil municipal.

Budget de fonctionnement, voté à l'équilibre à 8 858 186,73 €

D'où vient l'argent ?



Où va l'argent ?



LE DOSSIER

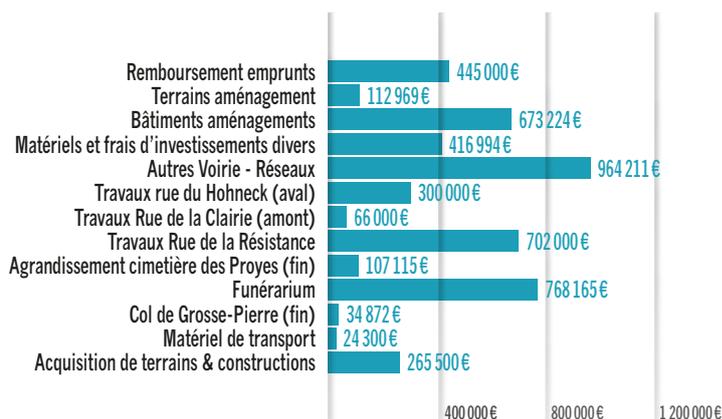
Budget d'investissement, voté à l'équilibre à 5 677 350,09 €

Pour quels projets d'investissements 2019 :

Comment finance-t-on les investissements ?



Principaux projets d'investissements 2019



Subventions aux associations 2019

Aithex	2 880 €	Groupement des Agriculteurs	7 200 €	UNSS	500 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 020 €	Hautes Vosges Orientation	1 000 €	Collège Hubert Curien	
APEL	250 €	Justocorps	700 €	Assoc. Sportive (UNSS)	722 €
ASP - Assoc. Jeunes Sapeurs-Pompiers	750 €	La Bressaude	46 000 €	Collège Hubert Curien	
Association Familiale	1 500 €	Légion Vosgienne	300 €	Section Sportive Ski & Montagne	500 €
Culture et Bibliothèque Pour Tous	4 000 €	M L C	39 390 €	ONAC (Bleuet)	150 €
Club de Scrabble La Bresse	100 €	Médailles Militaires	100 €	Téléthon	800 €
Club Vosgien	604 €	Noctuel	500 €	Autres subventions	
Comité de Jumelage Menaka	4 250 €	Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc	4 700 €	OGEC	65 390 €
Cornimont BMX	400 €	Prévention Routière	50 €	Cantine St-Laurent (par année scolaire)	15 000 €
Crèche Les P'tits Amis de Oui-Oui	50 000 €	Rayon de Soleil	18 000 €	M.N.T. + Particip. Mutuelle	10 000 €
Festival de Scrabble	1 000 €	Résonance FM	2 500 €	Animations	4 000 €
Football Club Haute Moselotte	4 500 €	Souvenir Français	300 €	CCAS	40 000 €
Foyer de Ski Nordique	3 000 €	Stanislas Echecs /Open d'Echecs	500 €	OTL	165 000 €
GASPC	35 000 €	UNC AFN	300 €		

Les demandes de subvention habituelles et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2019 avant le 31 janvier de cette année ont été examinées en commission finances puis en commission plénière avant d'être validées par le conseil municipal. L'examen des demandes a été guidé par les principes suivants :

- soutenir et encourager le tissu associatif et scolaire dans ses initiatives et ses activités,
- maintenir un niveau de subvention respectant le cadre budgétaire fixé au budget prévisionnel,
- étudier de façon approfondie la trésorerie des associations en relation avec leur activité et les investissements qu'elles engagent.

Subventions aux établissements scolaires 2019

École maternelle "La Tourterelle"	Classe découverte à La Ferme - Luttenbach/Munster (GS)	1 348 €
	Voyage Mulhouse (avril 2018 non budgété par M. Begel)	145 €
École Publique du centre	Voyage Electropolis Mulhouse CP - CE1	164 €
	Voyage Electropolis Mulhouse CE2 - CM1	164 €
	Voyage Musée Centre Pompidou - Metz	335 €
École Saint-Laurent	Sortie Musée de Mulhouse PS-MS-CE1-CE2	286 €
	Centre animation de la Préhistoire CMI-CM2	160 €
Collège Saint-Laurent	Dotation forfaitaire annuelle de 16 € par élève bressaud soit 16 € x 59 élèves	944 €
Collège Hubert Curien	Dotation forfaitaire de 16 € par élève bressaud, soit 99 x 16 €	1 584 €
	CLIS - Voyage classe de mer (743 €/élève) - 2 élèves bressauds	500 €
Établissements extérieurs	Lycées - pour élèves bressauds - estimation	500 €
	Service de psychologie scolaire	500 €
	Dotations diverses	370 €
Total subvention		7 000 €

Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

Haute saison (vacances scolaires d'été, de Noël/ Nouvel An et d'hiver) :

Du lundi au samedi de 9 h à 18 h
et le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30

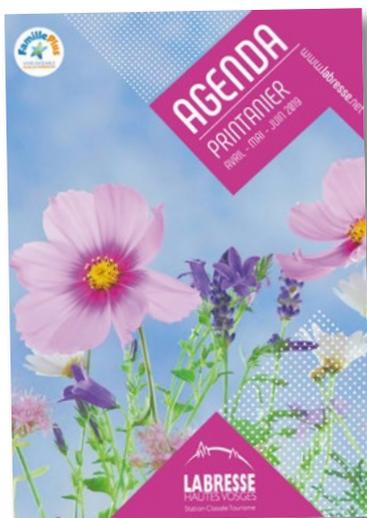
Autres périodes :

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Fermé le jeudi matin et le dimanche

Cas exceptionnels d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil (jours fériés) à consulter sur www.labresse.net - Tél. : 03 29 25 41 29

Agenda printanier

Retrouvez le calendrier des manifestations du printemps en téléchargement sur www.labresse.net



Festival d'Anicé : appel à bénévoles

L'Office de Tourisme reconduit en août son Festival d'Anicé dédié aux familles, qui propose pendant 3 jours des ateliers, des jeux et des spectacles autour de la thématique « Les mystères de la forêt vosgienne ».

Si vous en avez envie et si vous avez un peu de temps à consacrer à cet évènement, n'hésitez pas à contacter Léonie au 03 29 25 41 29 ou promotion@labresse.fr ou à passer à l'Office de Tourisme (ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h).

Infos pratiques : Festival d'Anicé les 14, 15 et 16 août au centre-ville de La Bresse



Horaires complexe piscine loisirs

2A rue des Proyes - 88250 La Bresse - Tél. : 03 29 26 21 20

Site internet : www.labresse.net - E-mail : accueil.piscine@labresse.fr

Horaires jusqu'au 5 juillet

	Piscine	Espace Bien-être Sauna - Hammam	Créneaux promotionnels* ▼	Activités
Lundi				Aquatraining avec coach de 17 h 45 à 18 h 30 et de 18 h 45 à 19 h 30
Mardi	16 h 30 à 19 h	16 h 30 à 18 h 45	De 17 h à 19 h	Aquatraining accès libre de 16 h 30 à 18 h
Mercredi	10 h 30 à 19 h		De 12 h à 12 h 30 et de 17 h à 19 h	École de natation de 9 h 30 à 10 h 30 Aqua gym de 19 h à 20 h
Jeudi	16 h 30 à 19 h		De 17 h à 19 h	Aqua gym en musique de 12 h 15 à 13 h 15 Aquatraining accès libre de 16 h 30 à 18 h Aqua brass de 19 h à 20 h
Vendredi	16 h 30 à 21 h	16 h 30 à 20 h 45	De 19 h à 21 h	Aquatraining accès libre de 16 h 30 à 18 h
Samedi	10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h		De 10 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h	Aqua gym 3 ^e âge de 9 h 30 à 10 h 30
Dimanche	9 h à 12 h 30	10 h à 12 h	De 9 h à 9 h 30	
Jours fériés 1, 8, 30 mai et 10 juin	9 h à 12 h 30			

* Les tarifs promo sont accordés aux abonnés pour toute entrée à la piscine aux horaires indiqués dans « créneaux promotionnels ».

Les **Briconautes**

**Demandez votre carte de fidélité (gratuite)
et cumulez des €**

5 % de réduction à la souscription

Tél. : 03 29 25 41 21 Email : brico8@free.fr

1 route de Cornimont - 88250 La BRESSE

**Votre photographe
à La Bresse**

au 18 rue de l'Eglise

06 37 31 38 91 - contact@marcfulgoni.fr

www.marcfulgoni.fr

Photos d'identité - Portraits - Photos immobilières - Mariages - Baptêmes - Anniversaires
Congrès - Inaugurations - Photos de sports - Tirages - Numérisation - Retouches

DANS LE RETRO

Mars à la maternelle La Tourterelle

Les Moyens et les Grands sont allés se promener en raquettes à la Ténine, à Lispach et au col de Grosse Pierre. Mais faute de neige le dernier jour, les Moyens ont profité d'une promenade au Brabant pour faire de la lecture de paysage.

Le samedi 23 mars avaient lieu les portes ouvertes, l'occasion pour le personnel de l'école maternelle d'accueillir les personnes désirant rencontrer l'équipe pédagogique et visiter les locaux.



École du Centre-Périscolaire

Dans la continuité du projet d'école de la maternelle, sur la lecture, les enfants inscrits au périscolaire du mercredi matin ont visité la médiathèque de Vagney. Par petits groupes, ils ont d'abord regardé et lu des livres, et joué à des jeux de société.



Puis, bien installés dans des poufs, ils ont écouté une histoire racontée avec le kamishibai, « pièce de théâtre sur papier ». Enfin une activité peinture a été organisée et chaque enfant est reparti avec une jolie aquarelle. Tous ont passé une agréable matinée.

École du Centre

Le développement durable n'est pas un vain mot à l'école !

Cette année à l'école publique, toutes les classes travaillent sur le thème « Des énergies renouvelables pour une nature durable ? », en partenariat avec le Parc des Ballons.

Après avoir étudié les différentes énergies renouvelables lors de séances en classe avec le CPIE, les élèves pourront découvrir les aménagements mis en place à La Bresse pour diminuer l'utilisation des énergies fossiles. Ils visiteront prochainement : la centrale hydroélectrique de Blanchemer, l'usine à neige de la station de ski et la chaufferie bois de la commune.

Ainsi sensibilisés, les enfants se responsabilisent quant à l'utilisation quotidienne des différentes énergies. Ensemble, ils mettent en place des règles pour se souvenir des bons gestes à adopter au quotidien, montrent le bon exemple et s'approprient cette maxime : « **Ce qui n'est pas consommé est économisé !** »



Saint-Laurent

Poisson d'avril

**En bottes sous le soleil à l'école Saint-Laurent ???
Mais quelle drôle d'idée !!!!**

Ça a bien fonctionné, car beaucoup sont venus chaussés de bottes, pour aller dans la boue, car « des travaux étaient prévus dans la cour de l'école ». Coup du hasard : une pelleteuse s'était invitée « pour de vrai » dans les bâtiments voisins, mais elle n'était pas pour le Saint-Laurent !

Bravo aux petits, grands et même très grands d'avoir joué le jeu !



Les CM2 en 6^e

Les CM2 appréhendent parfois le passage au collège : des matières nouvelles, de nombreux professeurs, des salles de classe plus variées, et des horaires différents les y attendent....

Afin de les rassurer, au cours du mois d'avril ou de mai, ils peuvent profiter d'une journée d'immersion pour découvrir les matières nouvelles enseignées au collège : SVT (sciences de la vie et de la Terre), technologie, et sciences physiques. Ces matières sont généralement appréciées de tous, puisque les élèves y font des expériences, travaillent en ilot, sur ordinateurs...

Force est de constater que cette immersion est utile. À la fin de cette journée, les élèves ont chassé certaines appréhensions et s'impatientent même en disant à leurs professeurs « Vivement la rentrée pour pratiquer toutes ces nouvelles matières... ! ».



Échange scolaire franco-allemand

Du 25 au 29 mars, dix-huit correspondants allemands sont venus au Collège Saint-Laurent. Monsieur le Maire et Mme Ducret leur ont souhaité la bienvenue et ont évoqué les atouts de notre ville et de notre région. Durant cette semaine ensoleillée, les correspondants ont pris part à diverses activités sportives et culturelles : tir à l'arc et à la carabine, chasse au trésor, randonnée pédestre, visite de la chèvrerie, du musée de l'Imagerie (Epinal) et de la confiserie bressaude.

Pour clore ce séjour, les élèves ont présenté avec brio une courte pièce de théâtre en allemand, extraite d'un conte des Frères Grimm. Les professeurs, très fiers, ont encouragé les élèves à parler la langue de Goethe. La semaine a été marquée par des moments de partage et de convivialité et tous se réjouissent de se revoir prochainement.



DANS LE RETRO

La Bressaude

Gymnastique

Camille Marion a remporté les championnats des Vosges et de Lorraine, dans la catégorie Fédéral A. Elle se qualifie ainsi à la finale Grand Est, qui se déroulera en mai à Illzach. C'est une première pour le club ! Les autres filles ont également fait de très bons résultats en se classant dans la première partie de tableau.

Du côté des « Fédéral B », le baptême de la compétition s'est plutôt bien déroulé à Saint-Dié en mars dernier, puisque les filles ont fait 3 podiums sur 4 possibles : une très belle performance !

Bravo à toutes les gymnastes et à leurs entraîneurs.



Tir

Paula Oudot et Léontine Imbert, licenciées du club bressaud et représentant le collège de La Haie Griselle de Gérardmer, ont été sacrées Championnes de France de la discipline Pistolet dans la catégorie Collège Mixte, le 27 mars dernier à Beaulieu (42).



Basket

Le 30 mars dernier s'est déroulée au gymnase une rencontre pour les petits basketteurs, les « babys ». Le club a accueilli 27 enfants venant de Xertigny, Saint-Amé, Le Val d'Ajol et bien sûr La Bresse.



Les enfants ont pu tester leur adresse sur 9 ateliers différents avant de recevoir un petit jeu et quelques chocolats. Un grand merci à toutes les personnes qui ont encadré cette matinée et aux parents pour les délicieux gâteaux.

Le club vous attend nombreux les 15 et 16 juin prochain au gymnase pour son tournoi annuel.

Badminton

Après une année difficile, de nouveaux joueurs sont venus étoffer les rangs de La Bressaude Badminton. Ce sont aujourd'hui de 8 à 10 joueurs qui s'entraînent le lundi soir. Alors si vous avez l'envie de taper dans le volant, n'hésitez pas à les rejoindre : Tél : 03 29 28 67 80 - jeanmichmuch@aliceadsl.fr

Maison de La Bresse

Le 30 mars dernier, la Maison de La Bresse a accueilli l'Ensemble Poséidon. Créé par un Couhnet, cette formation musicale a pour vocation de faire connaître la musique baroque. Pour ce concert, le public a découvert l'ambiance musicale de la cour du roi Frederic II, au XVIII^e siècle, avec Arnaud Condé au basson baroque et à la flûte à bec, Sebastijan Bereta à la flûte traversière baroque et Armin Yaldaei au clavecin.

Le public a été conquis : en fermant les yeux il aurait pu s'imaginer avec des tenues d'époque dansant un menuet !



La Bressaude - Le coin des podiums

Mars a été un mois aux résultats exceptionnels pour « La Bressaude » : les sections sportives, licenciés, parents et bénévoles ont été présents sur 69 compétitions et matchs avec à la clé un record de 87 podiums dont de nombreuses victoires, gonflant ainsi l'escarcelle de la Société omnisports à 218 podiums pour le premier trimestre 2019. Ski alpin, ski nordique, athlétisme, basket, VTT, gymnastique, moto, tir, tennis de table, trail et pétanque ont été présents sur de nombreux terrains, praticables et gymnases.

On doit bon nombre de ces résultats à la section ski, avec des courses disputées sur le massif, dans les championnats de France de ski nordique, mais aussi au Marathon Ski Tour, à la Wordloppet Cup, ou encore lors des différentes coupes du Monde.

Cette longue saison se termine avec la satisfaction du maintien en « 1^{re} division - élite nationale » du ski club et les très bons résultats obtenus aux différents Championnats de France : en biathlon, la médaille d'argent de Paula Botet en individuelle sur la mass-start (1^{re} U19) et la 8^e place de Chloé Remy (3^e U 21). En ski nordique la médaille de bronze de Delphine Claudel en individuelle sur la mass-start, et le titre national en U17 pour Mattéo Correia sur le sprint. À noter également le titre européen sur longue distance par équipe du team Jobstation avec Adrien Mougel. Bravo à eux !

Félicitations également pour leurs résultats du mois à Michel Mathieu (champion des Vosges vétérans B6), Fabrice Poirot, Ninon Vaxelaire, Amalia Zeiss, Anne-Laure Cuny, Mattéo Remy, Justine Mengin, Oriane et Maëla Didier (1^{re}, 2^e et 3^e de la Coupe des Vosges de saut et combiné nordique), et enfin à Amandine Mengin et Martin Botet pour leurs podiums U15 en National Biathlon.

D'autres licenciés ont brillé. En athlétisme, Eliot Cahon, Youssef et Hicham Erbibih s'offrent de belles performances sur le 3000 m marche athlétique. En gymnastique, Camille Marion devient championne interdépartementale en fédéral A, tandis qu'en fédéral B l'équipe des 7-8 ans finit deuxième et les 10-13 ans et les 10 ans et + décrochent deux belles médailles de bronze. La Roue Verte n'est pas en reste avec Robin Mougel et Tom Perrin qui démarrent fort la saison de VTT cross-country en coupe du Grand-Est. Côté Basket, l'équipe des féminines séniors a disputé les 1/2 finales de la Coupe des Vosges, mais les filles se sont inclinées dans les prolongations avec beaucoup de regrets. Enfin Paula Oudot et Léontine Imbert collégiennes à La Haie Griselle sont championnes de France UNSS catégorie collège mixte et championnes des Vosges des écoles de tir au pistolet 10 m.

Pour clôturer la saison hivernale, La Bressaude souhaite remercier les moniteurs de l'ESF pour leur disponibilité et l'aide précieuse et indispensable, qu'ils apportent dans l'organisation des épreuves de ski alpin.

Du nouveau à la Mairie

Voilà quelque temps que le secrétariat général a changé, mais La Bresse Infos ne vous avait pas encore présenté les deux dernières recrues de la Mairie...

Laurence Guerrier est arrivée en mars 2018, elle remplace Patricia Claudel et Karen Mathieu a pris la suite de Denise Perrin en novembre dernier. Toutes deux sont assistantes à la Direction générale des Services.



Concours de belote à l'EHPAD

Pour fêter le printemps, une belle rencontre amicale autour du jeu de belote avait lieu à l'EHPAD « La Claire » avec les membres du club des « Toujours Jeunes ». Les résidents et les visiteurs se sont affrontés dans des parties à deux mille points. Tous les participants sont repartis avec un petit lot après avoir partagé le pot de l'amitié.

L'équipe gagnante de ce concours était composée de Lucienne Leduc et Yvette Valdenaire. Félicitations à toutes les deux !



DANS LE RETRO



▲ La Classe 2021 avec Alexandrine Ducret avant de partir pour la traditionnelle tournée aux œufs.

ÉTAT CIVIL Mars 2019



Naissances

- **Cassandre**, née le 2 mars à Remiremont, fille de **Tiffanie Lion** et **Alexis Gerard**.
- **Rose**, née le 18 mars à Remiremont, fille de **Mélody Caritey** et **Cédric Husson**.
- **Jade**, née le 20 mars à Remiremont, fille de **Julie Dubois** et **Grégory Villaumé**.

Décès

- **André Louis Georges Perrin**, âgé de 79 ans, domicilié 45 rue du Hohneck, décédé le 20 mars à Epinal, veuf de Odile Aubert.

🕒 Dernière minute

Bus « Mon appart' Éco Malin »

Le 23 mai, le bus « Mon appart' Éco Malin » sera à La Bresse, sur le parking de la Halle des Congrès.

Entièrement aménagé, ce bus est transformé en appartement de 24 m², avec cuisine, salle de bain et salon. Chaque pièce recèle des messages et jeux pour sensibiliser aux économies d'énergie : en adoptant des gestes simples qui ne demandent aucun investissement, chacun peut réduire sa facture d'énergie et préserver l'environnement sans réduire son confort de vie.

Des animations seront proposées toute la journée : le matin pour les écoles, l'après-midi pour tout public.

Ce bus a été créé par les départements des Vosges, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, avec le concours d'associations et d'entreprises.

du 23 mai au 28 mai 2019

Jeudi 23 mai
De 8h30 à 16h30
Place du Champetel
LA BRESSE

Vendredi 24 mai
De 8h30 à 16h30
Espace Tilleul
SAULXURES

Lundi 27 mai
De 8h30 à 16h30
Parking Piscine-Ecole
VAGNEY

Mardi 28 mai
De 8h30 à 16h30
Parking gymnase
LE THOLY

DÉCOUVREZ
LE BUS PÉDAGOGIQUE
Pour une consommation raisonnée de l'énergie et de l'eau

UNE ACTION PARTENARIAT DÉVELOPPEMENT DURABLE
edf, ADEME, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Moselle, La Bresse, Saulxures, Vagney, Tholy

Animations gratuites tout public

EURL T.Pierrel Cédric
Travaux publics & privés

**Terrassement, Enrochement,
Aménagement extérieur,
Assainissement**

07.70.06.41.50
cedric.pierrel@outlook.fr
28 route de moyenmont 88250 LA BRESSE

PRS
Entretien Paysager

Tonte de pelouse
Taille de haie et d'arbuste
Fauchage / Débroussaillage
Elagage / Abattage
Nettoyage haute pression
Débaras / Evacuation déchets
Dénéigement accès et toiture

philipperichards@club-internet.fr
Philippe RICHARD
LA BRESSE
06 07 95 18 28

f PRS

INFOS PRATIQUES

Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9h-12h15 et 14h-17h
Samedi : 9h-12h - Service Population uniquement

Pour toute question sur vos droits

Mairie Infos Services : 03 29 25 77 87
code MIS06

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Service urbanisme et gestion du patrimoine :

03 29 25 53 89

Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi

EHPAD (Maison de Retraite)

03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Clairie

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

06 88 15 56 42 - 32A rue de la Clairie

Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

03 29 62 54 21

24 rue de la 3^e DIA, 88310 Cornimont

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15

Pompiers et urgences sur la voie publique : 18

Gendarmerie : 17

En dehors des heures d'ouverture,
pour toute urgence :

Service des eaux : 06 08 23 56 53

Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26

Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94

Permanences des élus

Hubert Arnould - Maire	Reçoit sur rendez-vous
Maryvone Crouvezier - 1 ^{re} Adjointe, finances	Mercredi de 10h à 12h
Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies	Reçoit sur rendez-vous
Geneviève Demange - Adjointe à la population	Mardi de 10h à 12h
Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement	Jeudi de 10h à 11h
Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux écoles	Lundi de 10h à 12h
Jean-François Poirot - Adjoint à la voirie et aux bâtiments	Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous
Elisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines et à la communication	Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous
Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme	Lundi de 14h à 17h sur rendez-vous

Services médicaux

Service Médi-Garde

(nuit, dimanche, jours fériés) : 0820 33 20 20

Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Arnould

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08

Lundi, mardi et jeudi : Journée

Vendredi : demi-journée

Fermé le mercredi

Dr Hofgaertner

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Lundi : 10h30 - 12h et 14h - 16h

Mercredi : 10h30 - 12h et 17h - 19h

Jeudi et vendredi : 8h - 10h et 17h - 19h

Samedi : 8h - 10h

Dr Leroy

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 40 87

Les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h
sauf le jeudi.

Dr Ménière

11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09

8h-11h et 15h-18h.

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Services sociaux

Maison de services au public

Maison de La Bresse, 7A rue de la Clairie, 03 72 58 00 09

Mardi : 13h30-17h

Vendredi : 8h30-12h

ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60

Adavie : 03 29 35 23 06

La Poste

Horaires :

Lundi : 13h30-16h30 - Mardi : 10h-12h et 13h30-16h30

Du mercredi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

Samedi : 9h-12h

Infirmières

Valérie Flieller - Isabelle Claudel

6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine

12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35

Lundi au samedi 8h30 à 9h30

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237

Pharmacie Doridant-Marion

19 quai des Iranées - 03 29 25 40 65

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 14h-19h15

Pharmacie du Hohneck

23 rue Paul Claudel, 03 29 25 41 13

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

Transmosel SARL : 03 29 25 60 60

Nuit (20 h à 8 h), dimanches et jours fériés :
faites le 15

Horaires d'été des déchetteries du 1^{er} avril au 31 octobre

Communauté de communes des Hautes-Vosges

Tél. : 03 29 27 29 04

Les quatre déchetteries de la communauté de communes sont
accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit
leur commune de résidence.

Déchetterie de Niachamp : 06 70 50 42 78

Jour	Niachamp à La Bresse	
	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 18 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h 30

Déchetterie de Blanfin : 06 70 09 92 23

Jour	Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte	
	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		14 h - 18 h
Mercredi		14 h - 18 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h 30

DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

114 faubourg de Bruyères - 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 41 75 54

DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE

13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat - Tél. : 03 29 62 28 87

AGENDA

CULTURE

SPORT

LOISIRS

Jusqu'au 19 mai

Exposition de peinture « Du chaos à l'être vivant » de Julien Cuny
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dimanche : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

Jusqu'au 8 mai

Exposition « Light painting » de Julien Cuny
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dimanche : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

9 mai

20h04 de l'idée sans détour
Maison de La Bresse 20 h 04
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

Du 10 au 19 mai

Exposition Julien Cuny et ses artistes en herbe
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dimanche : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

17 mai

Concert Fuzz Top (tribute to ZZ Top)
Salle des Fêtes 21 h
Infos : Music Live Events, Chantal Poirot
Tél. : 06 32 50 69 76

Du 25 mai au 2 juin

28^e Festival International de Sculpture « Camille Claudel »
Site Espace Loisirs Piscine-Patinoire 9 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

Du 25 mai au 30 juin

Exposition de Rudy Morandini, sculpteur
Maison de La Bresse
Du mardi au vendredi : 15 h-18 h
Samedi et dimanche : 10 h 30-12 h 30/15 h-18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

5 mai

6^e Endurosprint Moto
Site de Grosse Pierre 8 h-18 h
Infos : Damien Antoine - Tél. : 06 15 59 81 37
damienantoine2@aol.fr - www.labressaude.fr

12 mai

Cross Duathlon
La Ténine - Vallée du Chajoux 10 h-18 h
Infos : Perrin-Toinin - Tél. : 07 84 00 55 12

19 mai

Granfondo Vosges
Départ et arrivée Station La Bresse-Hohneck 8 h-18 h 50
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

4 mai

Tournoi de scrabble
Salle des Fêtes 14 h
Infos : Marie-Paule Aubert
mariepaule.aubert@orange.fr

19 mai

Kermesse du groupe scolaire Saint-Laurent
École et Collège Saint-Laurent 9 h-18 h
Infos : Isabelle Cochenet
contact@labresse-stlaurent.fr - Tél. : 03 29 25 41 61

19 mai

Ferme ouverte
GAEC du Saichy 10 h-17 h
Infos : Fabien Remy - Tél. : 03 29 25 42 24



DIVERS

8 mai

Cérémonie patriotique Victoire 1945
Église et Monument aux Morts .. à partir de 10 h 30
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

8 mai

Vide grenier du Groupe Scolaire Saint-Laurent
Cour de l'école St-Laurent 8 h-16 h 30
Infos : Sabrina Hamard - Tél. : 06 71 23 65 42
Apelstlaurent88@hotmail.fr

11 mai

Don du Sang
Salle des Fêtes 8 h 30-12 h / 15 h-18 h 30
Infos : Établissement Français du Sang
Tél. : 03 83 44 62 62

25 mai

Fête de la famille
Mairie 11h
Infos : Mairie - Service Population - Tél. : 03 29 25 40 21
info@labresse.fr

25 mai

Portes ouvertes au collège
Collège Hubert Curien 9h-12h
Infos : Collège Hubert Curien - Tél. : 03 29 24 11 44
ce.0881397@ac-nancy-metz.fr

26 mai

Bourse aux plants
Place du Champstel 7 h-12 h 30
Infos : Catherine Mougel - Tél. : 06 42 04 02 09

